

Étude de faisabilité pour la **construction** d'**indicateurs sociaux** dans les activités du **commerce de gros**

Rapport de synthèse méthodologique

Dominique Fournié

Céreq,
10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02.
E-mail : fournie@cereq.fr

Avec la collaboration de Nathalie Aguetant (Céreq).

Novembre 2007

PSB

Ce document a été réalisé à partir d'une exploitation de la base de données « Portraits statistiques de branche » (PSB). Les portraits statistiques de branche regroupent un ensemble de données issues des grands dispositifs statistiques publics établis par l'Unedic, l'Insee, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) et le Céreq. Ils couvrent 24 secteurs d'activités et sont déclinés selon une nomenclature fine de 72 sous-secteurs. Ces portraits réunissent des informations sur les entreprises (taille, croissance des effectifs, implantation géographique, démographie, croissance économique...), sur la main-d'œuvre (sexe, âge, catégories socioprofessionnelles, qualification, ancienneté, mobilité, modalités d'accès des jeunes aux branches...) ainsi que sur les pratiques de gestion des ressources humaines (formes d'emploi, formation...). Ces portraits sont organisés sous forme de séries historiques, remontant pour la plupart à 1994. La base PSB est accessible sur le site internet du Céreq.

www.cereq.fr

rubrique « Bases de données »

SOMMAIRE

1. Le contexte et les objectifs de la collaboration entre le Céreq et Intergros	3
2. Les champs de compétence des branches professionnelles du commerce interentreprises	5
3. La réalisation de la base de données sociales	8
4. Les portraits statistiques	9
ANNEXES.....	11
Liste des codes NAF délimitant le champ du « commerce de gros » au sens de l'OCI	13
Répartition des entreprises adhérentes à Intergros selon leur NAF et CCN de rattachement	15
Historique des effectifs salariés dans le commerce de gros par code NAF.....	16
Les sources statistiques : contenu et limites	20
La nouvelle enquête emploi (depuis 2003)	23
Dictionnaire des variables utilisées pour l'élaboration des tableaux de la base de données sociales	25
Portrait statistique de la convention collective nationale des commerces de gros	29
Portrait statistique de la convention collective nationale des commerces de gros des tissus, tapis et linge de maison	45

1. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE LA COLLABORATION ENTRE LE CÉREQ ET INTERGROS

L'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 prévoit la mise en place par branche, ou regroupement de branches professionnelles, d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications. Différents accords signés dans les branches du commerce interentreprises ont désigné l'OCI (Observatoire de l'emploi et des qualifications du Commerce Interentreprises), observatoire existant dans le périmètre de l'OPCA Intergros, compétent à l'échelon national et professionnel pour jouer ce rôle.

L'OCI a pour mission, à la demande des CPNEFP (Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) concernées, de réaliser tous les travaux quantitatifs et qualitatifs d'observation et d'analyse prospective, susceptibles de faciliter l'analyse de l'évolution des emplois, des qualifications et des formations nécessaires dans le champ de compétence d'Intergros.

A ce titre, l'OCI doit être en mesure de proposer des offres de services de deux natures différentes :

- l'une « de base », avec la production régulière de statistiques « classiques » sur l'emploi et la formation continue dans le périmètre d'Intergros ;
- l'autre « à la carte », en fonction des demandes du comité de pilotage de l'observatoire (par exemple : étude prospective, référentiel de formation, étude sur les âges, ...).

Pour ce faire et selon les cas, l'OCI peut être amené à utiliser différentes sources d'information (statistiques publiques, statistiques de l'OPCA ou données d'enquêtes *ad-hoc*).

C'est sur l'aspect « offre de base » que le Céreq (Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications) a été sollicité. Il s'est vu confier une mission d'accompagnement de l'OCI dans la faisabilité de la construction d'indicateurs pérennes portant sur des activités approchant les champs de compétence des différentes branches professionnelles qui structurent le champ du commerce interentreprises à partir des dispositifs statistiques publics existants.

Les données produites par le Céreq dans la cadre des portraits statistiques de branche (cf. encadré page suivante), ne suffisent pas, du point de vue de l'OCI, à rendre compte de l'étendue et de la complexité des branches professionnelles dans le secteur du commerce interentreprises. L'objectif de la collaboration est donc d'aller au delà des portraits statistiques déjà élaborés par le Céreq¹ pour avoir une meilleure représentation des différents secteurs en jeu.

Il a été convenu de procéder en trois étapes :

- En premier lieu, analyser les champs de compétence des branches et les définir à partir du code APE de l'entreprise ;
- En second lieu, interroger les bases de données et définir la construction d'indicateurs ;
- Enfin, finaliser le travail effectué pour assurer au mieux le transfert méthodologique, principal objet du présent document.

¹ La première étape du travail mené dans le cadre de cette collaboration a d'ailleurs permis de revoir la définition des sous-secteurs du commerce de gros dans les portraits statistiques de branche du Céreq : initialement au nombre de quatre, il existe aujourd'hui huit PSB dans le champ du commerce de gros (cf. encadré page 4).

Les portraits statistiques de branches du Céreq

Les portraits statistiques de branche (PSB) mobilisent une partie des sources statistiques publiques existantes en matière d'évolution des emplois et de transformation de l'appareil économique notamment les données produites par l'Unédic, l'Insee, la DARES et le Céreq. La production de ces portraits repose sur la constitution de bases de données sectorielles à partir de ces différentes sources sur une période historique relativement longue (de 1994 à nos jours sur la plupart des sources). Les portraits sont reproduits à l'identique sur un ensemble de secteurs de l'économie et de sous-secteurs, sous-secteurs dont la définition vise à approcher au mieux le contour conventionnel des branches professionnelles. La définition des secteurs et sous-secteurs repose sur la nomenclature NAF (code APE des entreprises ou établissements) à son niveau le plus détaillé. Les portraits sont actualisés deux fois par an.

Dans les PSB, le champ du « commerce de gros » est défini comme suit :

10 Commerce de gros - (NAF 503A, 511A-C-E-G-J-L-N-R-T, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 526H)

- KA commerce de gros de produits agricoles et alimentaires (hors centrales d'achat) - (NAF 511A-N, 512, 513, 521A, 526H)
- KB grossistes de matériel électrique et électronique - (NAF 514F, 516J, 518J-L)
- KC grossistes de matériel informatique et de bureau - (NAF 516G, 518G-H)
- KD grossistes de matériaux de construction et d'appareils sanitaires - (NAF 511E, 515F)
- KE grossistes de fournitures et équipements divers pour l'industrie, le commerce et les services - (NAF 516K-L, 518M-N)
- KF autres grossistes de biens de consommation non alimentaires - (NAF 511J-L, 514A-C-D-H-J-L-N-Q-R-S)
- KG autres grossistes de produits intermédiaires non agricoles - (NAF 503A, 511C-R-T, 515A-C-E-H-J-L-N-Q-Z, 517, 519)

Cette nomenclature, en vigueur depuis juillet 2006, tient compte des échanges que nous avons eu avec l'OCI. Elle intègre des contraintes propres aux PSB du Céreq (notamment de seuil d'effectif et de respect du clivage industrie / tertiaire).

Depuis 2002, les portraits statistiques de branche sont disponibles gratuitement sur le site du Céreq (Cf. <http://www.cereq.fr/PSB.htm>).

Le Céreq et l'OCI² ont travaillé en étroite collaboration pour traiter des questions techniques en toute transparence, apprécier la pertinence des indicateurs statistiques et préparer le transfert méthodologique qui devrait permettre à l'observatoire de prendre en main la constitution de sa propre base de données et sa mise à jour.

² Notamment Laetitia Pernot et ses prédécesseurs (Séverine Totel et Sébastien Aulnette).

2. LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DU COMMERCE INTERENTREPRISES

L'objectif de ce premier travail est de définir des « sous-secteurs » du commerce de gros, statistiquement repérables, dont les contours approchent au mieux le champ de compétence des branches professionnelles du secteur au sens des conventions collectives. Cet exercice est délicat car il nécessite de confronter deux approches de nature différente : d'une part celle des branches professionnelles et d'autre part celle de la statistique publique.

Les branches professionnelles regroupent un ensemble d'acteurs économiques qui relèvent du champ d'application d'une même convention collective nationale (CCN) conclue par les partenaires sociaux. Dans le champ du commerce de gros, les entreprises ou établissements adhérents à Intergros dépendent, en fait, de plusieurs branches professionnelles³. Ces branches sont régies par les CCN suivantes :

- 3044 : commerces de gros
- 3047 : tissus, tapis et linge de maison
- 3053 : jouet, bibeloterie, bazar
- 3100 : importation-exportation
- 3148 : bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes
- 3154 : négoce des matériaux de construction
- 3165 : négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes⁴
- 3179 : industrie et commerces en gros des viandes
- 3184 : centres de conditionnement, commercialisation, transformation des œufs
- 3233 : expédition et exportation des fruits et légumes
- 3287 : négoce de bois d'œuvre et de produits dérivés

Dans la statistique publique, les secteurs sont repérés à partir de la NAF (Nomenclature d'Activités Française). La logique qui sous-tend la statistique publique est différente de la logique des branches professionnelles : « *les nomenclatures utilisées sont élaborées principalement en vue de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Leur finalité est donc essentiellement statistique. [...] le type d'unités pris en compte, la méthode de détermination de l'activité principale, les modalités d'agrégation, les principes de construction sont fortement liés à ces objectifs d'information statistique.* »⁵. Statistiquement, les entreprises ou établissements du commerce de gros sont repérés par un code NAF qui commence par 51 (Cf. nomenclature en annexe). Précisons toutefois que les entreprises codées en 51.1P (centrales d'achats alimentaires) et 51.1U (centrales d'achats non alimentaires) ne relèvent de fait pas du commerce de gros. En revanche, les entreprises dont le code est 15.1A (production de viandes de boucherie), 50.3A (commerce de gros d'équipements automobiles), 52.1A (commerce de détail de produits surgelés) ou 52.6H (vente par automate) relèvent conventionnellement en partie du commerce de gros et seront donc incluses dans les traitements statistiques réalisés.

On comprend dès lors toutes les difficultés que l'on rencontre quand on tente d'apparier ces deux approches. Pour dépasser ces difficultés, il faut parfois faire des compromis. Mais c'est une condition nécessaire si l'on veut affiner la production d'indicateurs statistiques selon une nomenclature qui approche au mieux le champ des branches professionnelles, au sens des conventions collectives, pour alimenter les discussions entre les partenaires sociaux.

Dans l'optique de la production de portraits statistiques, la définition de sous-secteurs est soumise à une double contrainte :

³ Dans les faits, selon l'OCI, près de 30 % des adhérents d'Intergros ne sont rattachés à aucune CCN (il s'avère que ce sont essentiellement des entreprises de moins de 10 salariés).

⁴ Les négociants en pommes de terre dépendent de cette CCN, qu'ils partagent avec les céréaliers mais ces derniers ne n'adhèrent pas à Intergros.

⁵ In « *Guide d'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits* », dans la présentation générale, disponible sur le site de l'Insee (http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm).

- leur champ de compétence doit pouvoir être défini à partir de la nomenclature NAF ;
- ils doivent totaliser un effectif suffisant de salariés pour être statistiquement représentatifs : nous retenons le seuil de 100 000 salariés, seuil qui permet d'envisager le croisement de plusieurs critères d'analyse dans l'enquête emploi de l'Insee⁶.

Dans un premier temps, l'OCI a réalisé une cartographie des conventions collectives relevant du champ de compétence d'Intergros en les positionnant selon leur lien avec la nomenclature NAF. Ce travail repose sur une source interne à l'OPCA (cf. annexe page 17). Parallèlement, le Céreq a fourni l'historique des effectifs salariés par code NAF à partir des données de l'Unédic (Cf. tableau en annexe page 18).

La confrontation de ces deux tableaux nous a permis de classer les branches du commerce de gros en tenant compte de la double contrainte énoncée ci-dessus. Ce travail de « typologisation » des CCN du secteur est la première marche vers la définition des sous-secteurs à laquelle on prétend. Elle se présente de la façon suivante :

	Plus de 100 000 salariés (au sens de l'Unédic)	Moins de 100 000 salariés (au sens de l'Unédic)
Champ de compétence de la branche bien repéré dans la nomenclature NAF	A Certains secteurs de la CCN 3044 - Commerces de gros	B 3047 - Tissus, tapis et linge de maison 3148 - Bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes 3154 - Négoce des matériaux de construction 3179 - Industrie et commerces en gros des viandes 3287 - Négoce de bois d'œuvre et de produits dérivés
Champ de compétence de la branche mal repéré dans la nomenclature NAF	C	D 3100 - Importation-exportation 3165 - Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes 3184 - Centres de conditionnement, commercialisation, transformation des œufs 3233 - Expédition et exportation des fruits et légumes 3053 - Jouet, bimbéloterie, bazar

L'appartenance à l'une ou l'autre des catégories de cette typologie a un impact sur la nature des travaux statistiques que l'on peut envisager. Trois cas de figures doivent être distingués :

Pour les branches professionnelles dont le champ de compétence est bien repéré dans la nomenclature NAF et dont l'effectif est suffisant (cas **A**), la plupart des dispositifs statistiques publics peuvent être interrogés sur la base d'un regroupement *ad-hoc* des codes APE des établissements employeurs. C'est le cas par exemple pour la CCN 3044 des commerces de gros. Toutefois l'ampleur de cette CCN et la diversité des secteurs qu'elle couvre nous autorise à la subdiviser (cf. infra).

Pour les branches professionnelles dont le champ de compétence est bien repéré dans la nomenclature NAF mais pas suffisamment large pour que les enquêtes nationales soient représentatives (cas **B**), on envisage : soit un regroupement de plusieurs branches professionnelles relativement proches (ce qui nous ramène au cas précédent) ; soit de privilégier l'interrogation des DADS sur les caractéristiques de la main-d'œuvre salariée⁷.

Pour les branches professionnelles dont le champ de compétence est mal repéré dans la nomenclature NAF, quelle que soit leur taille (cas **C** et **D**), il faut envisager une solution alternative, comme par exemple interroger le fichier des DADS à partir d'un appariement par les codes SIRET des employeurs.

Dans ce dernier cas, il est impérativement nécessaire que les codes SIRET soient valides. En juin 2005, l'OCI a fait une commande à l'Insee de données DADS à partir des SIRET des établissements adhérents à Intergros. Ces codes SIRET étaient regroupés selon leur CCN de rattachement. Toutes CCN confondues, l'OCI a répertorié et fourni à l'Insee 66 159 codes. Or, parmi ces derniers, 27 434 se sont avérés incorrects, soit un taux d'erreur considérable de 41 %. Les raisons sont multiples : l'établissement est présent dans la

6 Cf. en annexe les descriptifs des sources statistiques.

7 Cf. en annexe les descriptifs des sources statistiques.

base adhérent de l'OPCA, mais il est répertorié sous un autre code SIRET, l'établissement repéré par l'INSEE a en fait fusionné avec une autre structure, etc.

En tout état de cause, avant de réitérer ce type de commande, il va falloir procéder à un Sirenage. Le Sirenage est un service proposé par l'INSEE qui consiste à confronter un fichier d'entreprises ou d'établissements à la base de données SIRENE actualisée. Cette confrontation permet de valider et de mettre à jour les indications contenues dans le fichier sur le numéro SIRET des établissements notamment. Cette opération est incontournable pour préparer un éventuel questionnement des DADS sur la base des numéros SIRET des établissements.

Pour l'heure, aucun portrait relevant de ce cas de figure n'a pu être élaboré.

Une discussion intégrant contraintes techniques et besoin des branches du secteur a permis de finaliser une nomenclature d'analyse en vue de la production des portraits statistiques. In fine, nous nous sommes mis d'accord sur le découpage présenté dans le tableau ci-après.

Définition des sous-secteurs du commerce de gros	Correspondance avec les codes NAF	Effectif salarié *
1- Total du périmètre approché de la CCN 3044		507 359
a. Sanitaire et chauffage	51.5J	19 650
b. Matériel électrique et électronique	51.8J et 51.8L (anciennement 51.6J), 51.4F	75 960
c. Vente par automate	52.6H	8 055
d. Produits laitiers	51.3G	11 664
e. Volailles et gibiers	51.3 ^E	2 463
f. Surgelés	51.3V, 52.1A	21 075
g. Fournitures et équipements industriels	51.8M et 51.8N (anciennement 51.6K et 51.6L)	110 600
h. Equipements informatiques et de bureau	51.8G et 51.8H (anciennement 51.6G)	67 467
i. Décoration	51.4J	12 055
l. Négoce de pièces automobiles	50.3A	36 741
s. Produits chimiques	51.5L	22 486
t. Autres codes	51.2C, 51.3T, 51.4H, 51.4L, 51.4Q, 51.4S, 51.9A et 51.9B (anciennement 51.7Z)	119 143
2- Tissus, tapis et linge de maison (CCN 3047)	51.4A	8 569
3- Viandes (CCN 3179) et bestiaux	15.1A, 51.3C et 51.3D	47 625
4- Matériaux de construction (CCN 3154)	51.1E, 51.5F	89 827
5- Bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes (CCN 3148)	51.4C et 51.4D	29 670
6- Bois d'œuvre et produits dérivés (CCN 3287)	51.5 ^E	17 971
7- Produits alimentaires visés par les CCN 3044 et 3100	51.1N	7 026
8- Fruits et légumes visés par les CCN 3044, 3165 et 3233	51.3A	26 913
9- Reste du commerce de gros	Tous les autres codes de la NAF 51, hors centrales d'achats (codes 51.1P et 51.1U)	306 851

Source : UNEDIC - Chiffres provisoires 2005. Exploitation Céreq.

La contrainte du seuil de 100 000 salariés par sous-secteurs n'a pas pu être tenue. Nous serons donc obligés de proposer des portraits à deux niveaux : l'un « détaillé » quand les effectifs en jeu sont jugés suffisants, l'autre « allégé ».

Cette première étape de délimitation du champ et de définition des sous-secteurs nécessitait qu'on s'y attarde, car tous les tableaux produits le seront à partir de cette nomenclature.

3. LA RÉALISATION DE LA BASE DE DONNÉES SOCIALES

Un fois la nomenclature sectorielle établie, il faut concevoir les bases de données qui permettront d'établir les portraits. Trois sources statistiques ont été mobilisées pour élaborer ces bases : les données de l'Unédic, l'Enquête Emploi (période 1994-2002) et les DADS⁸. Chacune de ces sources présente un intérêt spécifique pour l'élaboration des portraits statistiques.

Nous allons détailler maintenant les apports des trois sources. Leur point commun est bien sûr de coder l'activité principale des établissements ou entreprises avec la NAF ce qui permet dans tous les cas de reconstituer la nomenclature sectorielle définie dans le chapitre précédent. Dans les lignes qui suivent, les noms de variables entre parenthèse font l'objet d'une description dans le dictionnaire en annexe de ce rapport.

Les statistiques de l'Unédic servent de données de référence pour quantifier les effectifs salariés d'un secteur. Ces données sont particulièrement fiables sur leur champ d'application. C'est sur elles que l'on va s'appuyer pour déterminer le niveau de détail auquel on peut descendre dans les portraits (cf. infra). Nous prenons le parti de n'afficher que cet effectif⁹.

De cette source, nous retenons les variables suivantes :

- historique des effectifs salariés (depuis 1993),
- historique du nombre d'établissements employeurs (depuis 1993),
- effectifs salariés par région (REGT),
- nombre d'établissements employeurs par région (REGT).

L'enquête emploi est la seule des trois sources utilisées qui couvre la totalité de l'emploi salarié et non salarié. Elle est également la seule qui fournisse des renseignements sur le niveau de diplôme des personnes enquêtées. C'est une enquête par sondage (un questionnaire réalisé représente environ 300 personnes dans la population) et à ce titre elle doit être manipulée avec précaution. Pour se prémunir de problèmes de significativité de résultat, nous prenons le parti de travailler sur le cumul de trois enquêtes consécutives puisque nous disposons des enquêtes de 1994 à 2002. De ce fait, nous pouvons appréhender des évolutions dans le temps en comparant par exemple les structures observées sur la période 1994-1996 et la période 2000-2002. Toujours dans un souci de significativité statistique, nous travaillons sur des variables dont les modalités ont été regroupées.

Ainsi, les variables retenues de l'enquête emploi sont les suivantes :

- grandes tranches d'âge (TRAGE),
- niveau du plus haut diplôme obtenu (NIVDIPL et NIVDIPLR),
- statut de l'emploi occupé (STATUT et STATUTR),
- catégorie socioprofessionnelle (CS et CSR),
- ancienneté dans l'entreprise (ANCENT et ANCENR).

L'accès aux DADS est payant. Il faut faire une commande à l'Insee (un « produit sur mesure ») qui sera facturée en fonction du nombre de tableaux demandés. D'où l'importance d'avoir bien défini la nomenclature sectorielle. Cette source permet un niveau d'analyse plus fin.

Les variables retenues sont donc plus détaillées que pour l'enquête emploi :

- sexe (SEXE),
- tranche d'âge quinquennale (TRAGEQ) et décennale (TRAGED),
- catégorie socioprofessionnelle spécifique au champ OCI (CSOCI),
- type d'emploi (TYP_EMPLOI),
- condition d'emploi (COND_EMPLOI),
- taille de l'entreprise (TREFEN),
- taille de l'établissement (TREFET),
- région du lieu de travail (REGT).

⁸ Le Céreq s'est chargé de constituer des tableaux par secteur et sous-secteur à partir des données de l'Unédic et de l'enquête emploi. L'OCI a effectué une commande de tableaux directement auprès de l'Insee pour les DADS.

⁹ En effet, les effectifs issues des deux autres sources ne seront pas identiques pour des raisons de champ ou d'unités statistiques différents. Afficher plusieurs effectifs serait donc source de confusion dans la compréhension des portraits.

La commande doit préciser le type de tableaux souhaités à partir des variables définies pour les portraits (tris à plat d'une variable ou tris croisés de deux variables).

4. LES PORTRAITS STATISTIQUES

Nous avons vu que selon les cas (seuil d'effectif suffisant), le niveau de détail que l'on peut attendre des portraits va différer. Il a été convenu de proposer des portraits « allégés », et des portraits « détaillés ».

Les portraits allégés

Ils peuvent être établis sur tous les sous-secteurs définis dans notre nomenclature, sans limitation de seuil. Généralement toutefois, on les propose sur les sous-secteurs sur lesquels on ne peut pas faire de portrait détaillé. Les portraits allégés sont structurés selon le plan présenté dans le tableau suivant :

Plan d'un portrait « allégé »	Source	Indicateurs et variables utilisées
L'appareil économique		
Les effectifs salariés	UNEDIC	Nombre de salariés
Les établissements employeurs	UNEDIC	Nombre d'établissements employeurs
Evolution des effectifs salariés	UNEDIC	Historique depuis 1993
Répartition régionale des salariés et taille moyenne des établissements dans les régions	UNEDIC	Ratio des effectifs salariés par région sur le nombre d'établissement par région
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises	DADS	Structure des effectifs sur la variable TREFEN (%)
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements	DADS	Structure des effectifs sur la variable TREFET (%)
Caractéristiques des emplois		
Catégories socioprofessionnelles	DADS	Structure des effectifs sur la variable CSOCI (%)
Contrat de travail	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable STATUTR (%)
Temps partiel	DADS	Part des temps partiels (COND_EMPLOI = NC) dans l'ensemble (%)
Type d'emploi	DADS	Structure des effectifs sur la variable TYP_EMPLOI (%)
Caractéristiques des personnes occupées		
Age	DADS	Structure des effectifs sur la variable TRAGEQ (%)
Sexe	DADS	Structure des effectifs sur la variable SEXE (%)
Niveau de diplôme	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable NIVDIPLR (%)
Renouvellement de la main d'œuvre		
Ancienneté dans l'entreprise	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable ANCENT (%)
Ratios d'entrées / sorties	DADS	Taux d'entrée : entrants sur effectifs totaux (%) Taux de sortie : sortants sur effectifs totaux (%) Taux de rotation = demi-somme des taux d'entrée et sortie (%)

Les portraits détaillés

Le sous-secteur du commerce interentreprises sur lesquels on peut envisager un portrait détaillé sont les suivants :

- 1 – Total du périmètre approché de la CCN 3044
- 3 – Viandes et bestiaux
- 4 – Matériaux de construction
- 5 – Bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes
- 8 – Fruits et légumes visés par les CCN 3044, 3165 et 3233

On peut également faire un portrait détaillé sur les quatre sous-secteurs de la CCN 3044 suivants :

- b. Matériel électrique et électronique
- g. Fournitures et équipements industriels
- h. Equipements informatiques et de bureau
- l. Négoce de pièces automobiles

Le tableau suivant présente le plan type d'un portrait détaillé :

Plan d'un portrait « détaillé »	Source	Indicateurs et variables utilisées
L'appareil économique		
Les effectifs salariés	UNEDIC	Nombre de salariés
Les établissements employeurs	UNEDIC	Nombre d'établissements employeurs
Evolution des effectifs salariés	UNEDIC	Historique depuis 1993
Répartition régionale des salariés et taille moyenne des établissements dans les régions	UNEDIC	Ratio des effectifs salariés par région sur le nombre d'établissement par région
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises	DADS	Structure des effectifs sur la variable TREFEN (%)
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements	DADS	Structure des effectifs sur la variable TREFET (%)
Caractéristiques des emplois		
Catégories socioprofessionnelles	DADS	Structure des effectifs sur la variable CSOCI (%)
Contrat de travail	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable STATUT (%)
Répartition par catégorie socioprofessionnelle selon la taille de l'entreprise	DADS	Structure des effectifs sur la variable CSOCI par la variable TREFEN (%)
Temps partiel selon la catégorie socioprofessionnelle	DADS	Part des temps partiels (COND_EMPLOI = NC) sur la variable CSOCI (%)
Temps partiel selon l'âge	DADS	Part des temps partiels (COND_EMPLOI = NC) sur la variable TRAGEQ (%)
Type d'emploi	DADS	Structure des effectifs sur la variable TYP_EMPLOI (%)
Caractéristiques des personnes occupées		
Age	DADS	Structure des effectifs sur la variable TRAGEQ (%)
Age et catégorie socioprofessionnelle	DADS	Part des 50 ans et plus sur la variable CSOCI (%) Part des moins de 30 ans sur la variable CSOCI (%)
Répartition par âge selon la taille de l'entreprise	DADS	Structure des effectifs sur la variable TRAGEQ par la variable TREFEN (%)
Pyramide des âges	DADS	Effectifs par la variable TRAGEQ selon la variable SEXE
Répartition par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe	DADS	Structure des effectifs sur la variable CSOCI par la variable SEXE (%)
Niveau de diplôme	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable NIVDIPL (%)
Niveau de diplôme par catégorie socioprofessionnelle	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable NIVDIPLR par la variable CSR (%)
Niveau de diplôme selon l'âge	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable NIVDIPLR par la variable TRAGE (%)
Renouvellement de la main d'œuvre		
Ancienneté dans l'entreprise	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable ANCENT (%)
Ancienneté dans l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable ANCENTR par la variable CSR (%)
Ancienneté dans l'entreprise selon l'âge	enquête emploi	Structure des effectifs sur la variable ANCENTR par la variable TRAGE (%)
Ratios d'entrées / sorties	DADS	Taux d'entrée : entrants sur effectifs totaux (%) Taux de sortie : sortants sur effectifs totaux (%) Taux de rotation = demi-somme des taux d'entrée et sortie (%)
Structure des entrants et des sortants par catégorie socioprofessionnelle	DADS	Structure des entrants sur la variable CSOCI (%) Structure des sortants sur la variable CSOCI (%)
Structure des entrants et des sortants par âge	DADS	Structure des entrants sur la variable TRAGEQ (%) Structure des sortants sur la variable TRAGEQ (%)

Annexes

Liste des codes NAF¹⁰ délimitant le champ du « commerce de gros » au sens de l'OCI

15.1A :	Production de viandes de boucherie
50.3A :	Commerce de gros d'équipements automobiles
51.1A :	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits
51.1C :	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
51.1E :	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
51.1G :	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
51.1J :	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
51.1L :	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
51.1N :	Intermédiaires du commerce en produits alimentaires
51.1R :	Autres intermédiaires spécialisés du commerce
51.1T :	Intermédiaires non spécialisés du commerce
51.2A :	Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail
51.2C :	Commerce de gros de fleurs et plantes
51.2E :	Commerce de gros d'animaux vivants
51.2G :	Commerce de gros de cuirs et peaux
51.2J :	Commerce de gros de tabac non manufacturé
51.3A :	Commerce de gros de fruits et légumes
51.3C :	Commerce de gros de viandes de boucherie
51.3D :	Commerce de gros de produits à base de viande
51.3E :	Commerce de gros de volailles et gibiers
51.3G :	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles
51.3J :	Commerce de gros de boissons
51.3L :	Commerce de gros de tabac
51.3N :	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
51.3Q :	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices
51.3S :	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
51.3T :	Commerces de gros alimentaires spécialisés divers
51.3V :	Commerce de gros de produits surgelés
51.3W :	Commerce de gros alimentaire non spécialisé
51.4A :	Commerce de gros de textiles
51.4C :	Commerce de gros d'habillement
51.4D :	Commerce de gros de la chaussure
51.4F :	Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radios et télévisions
51.4H :	Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage
51.4J :	Commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat
51.4L :	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
51.4N :	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
51.4Q :	Commerce de gros de papeterie
51.4R :	Commerce de gros de jouets
51.4S :	Autres commerces de gros de biens de consommation
51.5A :	Commerce de gros de combustibles
51.5C :	Commerce de gros de minerais et métaux
51.5E :	Commerce de gros de bois et de produits dérivés
51.5F :	Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
51.5H :	Commerce de gros de quincaillerie
51.5J :	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage

10 Les codes NAF écrits en italique ne sont plus utilisés depuis 2003, année de la révision de cette nomenclature qui datait de 1993 ; ils ont été remplacés par les codes écrits en gras.

- 51.5L : Commerce de gros de produits chimiques
- 51.5N : Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
- 51.5Q : Commerce de gros de déchets et débris
- 51.6A : *Commerce de gros de machines-outils*
- 51.6C : *Commerce de gros d'équipements pour la construction*
- 51.6E : *Commerce gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement*
- 51.6G : *Commerce de gros de machines de bureau et matériel informatique*
- 51.6J : *Commerce de gros de matériel électrique et électronique*
- 51.6K : *Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers*
- 51.6L : *Commerce de gros fournitures et équipements divers pour le commerce et les services*
- 51.6N : *Commerce de gros de matériel agricole*
- 51.7Z : *Autres commerces de gros*
- 51.8A : Commerce de gros de machines-outils
- 51.8C : Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
- 51.8E : Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
- 51.8G : Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
- 51.8H : Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
- 51.8J : Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques
- 51.8L : Commerce de gros de matériel électrique
- 51.8M : Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers
- 51.8N : Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
- 51.8P : Commerce de gros de matériel agricole
- 51.9A : Autres commerces de gros spécialisés
- 51.9B : Commerce de gros non spécialisé
- 52.1A : Commerce de détail de produits surgelés
- 52.6H : Vente par automate

Répartition des entreprises adhérentes à Intergros selon leur NAF et CCN de rattachement

NAF \ CCN	3044	3047	3053	3100	3148	3154	3165	3179	3184	3233	3287	8888*	9997*	9998	9999*	Total
15.1A	9							425					1	3	16	455
50.3A	1 006	2	1	8							1	1	1	25	233	1 278
IC	12			24						1				2	44	85
51.1E	11	1		30		74					12		3	5	93	229
51.1G	23	3	1	54		1								2	96	180
51.1J	9	1		12		1								6	33	62
51.1L	18	9	1	68	23								1	4	165	289
51.1N	111	2	1	83		1	7	14		18			2	5	247	491
51.1R	129	4	1	259	2	9		1					5	19	641	1 070
51.1T	93	7	1	311	3	5				1	1		2	20	520	964
51.2C	336			5			3	2		1		1		2	97	447
51.2E	51	1		1		2	2	58		2		308		11	421	857
51.3A	1 041	1		12		2	80	1		531		1		2	281	1 952
51.3C	44			2				370				3		2	32	453
51.3D	18							29						3	9	59
51.3E	182							3			1				54	240
51.3G	314			7					42					6	78	447
51.3T	120			7			2	4	1	3				7	138	282
51.3V / 52.1A	220			9		1		4						2	45	281
51.4A	80	335	1	9	176			1		1			1	9	305	918
51.4C	227	29	1	31	833	1								29	1 087	2 238
51.4D	24	1		7	133									3	56	224
51.4F	467	4	1	26	1	2								11	211	723
51.4H	93		1	2										2	34	132
51.4J	522	3		3	1	3							3	11	128	674
51.4L	388	4		6		1		1						10	186	596
51.4Q	238	1	2	2									1	5	107	356
51.4R	20	2	118	4		1							1		38	184
51.4S	2 406	122	135	134	24	14		2			2		11	61	1 516	4 427
51.5E	39		1	9		95					358			8	177	687
51.5F	1 033	2		9		1889	1				11			25	687	3 657
51.5J	500	1		2	1	35							1	5	143	688
51.5L	300	4		51		6	20			1	1		2	22	257	664
51.6G	394	6	2	28		4								38	371	843
51.6J	1 034	6		38		6		2					1	25	449	1 561
51.6K	1 779	5		114		6		1					1	32	647	2 585
51.6L	749	3	1	24	2	2							4	14	348	1 147
51.7Z	233	6	3	106	3	3	2							5	391	752
51.8G	202	2	1	23									2	15	154	399
51.8H	71			3									1	3	38	116
51.8J	341			24		2							2	6	119	494
51.8L	251			14										2	73	340
51.8M	1 236	6		77		2								30	380	1 731
51.8N	396	4		16	1	1							5	4	180	607
51.9A	43		1	7		1								3	71	126
51.9B	100	5	1	50				1		1			1	8	215	382
52.6H	215	5												1	136	357
9999*	104	3	1	13	5	6	1	3		1	2			5	136	280
Autres	1 184	52	23	201	38	194	36	47	16	21	23	2	4	148	1 356	3 345
Total	18 416	642	299	1 925	1 246	2 370	154	969	59	582	412	316	58	666	13 239	41 354

Source : Fichier des adhérents Intergros – 2004 – Traitements OCI

* 8888 : Accord de branche portant sur le commerce en gros de bestiaux

9997 : si l'entreprise n'est liée à aucun OPCA (hors branche « libre »)

9998 : si l'entreprise dépend d'un OPCA et a versé sa cotisation à INTERGROS (hors branche « fermée »)

9999 : CCN (ou NAF) non référencée dans la base de données

Historique des effectifs salariés dans le commerce de gros par code NAF

	Effectif salarié au 31 décembre de l'année (Source : Unédic)												
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
15.1A - Production de viandes de boucherie	31624	31104	32466	32341	32776	34385	34406	35808	37645	38059	37460	37311	36873
50.3A - Commerce de gros d'équipements automobiles	30402	31100	32388	32718	33301	33959	35731	36467	37382	37574	38198	37105	36741
51.1A - Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits	1596	1606	1458	1315	1310	1286	1397	1332	1253	1252	1072	898	959
51.1C - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	2045	2162	2308	2320	2103	1996	1917	2049	2126	1960	2017	1828	2005
51.1E - Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	1831	1911	1942	1925	1872	2240	2324	2574	2413	2302	2130	2319	2314
51.1G - Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	2814	2752	3467	3904	3723	3605	3979	4636	4959	5106	4889	4783	4891
51.1J - Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	1758	1776	1783	1779	1480	1511	1568	1560	1664	1601	1493	1127	1107
51.1L - Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	2222	2290	2052	2214	2351	2889	2468	2377	2422	2520	2630	2681	2582
51.1N - Intermédiaires du commerce en produits alimentaires	9865	9163	8753	8282	6627	6210	6004	5821	5934	5879	6370	5863	7026
51.1R - Autres intermédiaires spécialisés du commerce	13594	14571	13933	14091	13776	14436	15392	17259	17455	17562	17639	15697	15511
51.1T - Intermédiaires non spécialisés du commerce	10161	10029	9822	9714	9383	8901	8748	8720	9498	8591	9118	8342	8296
51.2A - Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	15592	15245	14739	14578	14669	14790	14788	14637	14322	13897	13610	13205	12766
51.2C - Commerce de gros de fleurs et plantes	2309	2503	2643	3021	3138	3425	3608	3640	3853	4002	4069	4048	4034
51.2E - Commerce de gros d'animaux vivants	4515	4547	4477	4470	4604	4576	4402	4414	3934	3968	4022	3652	3594
51.2G - Commerce de gros de cuirs et peaux	1338	1310	1269	1223	1211	1176	1110	1031	1031	1029	986	857	821
51.2J - Commerce de gros de tabac non manufacturé	11	12	13	11	14	15	6	9	11	10	11	10	11
51.3A - Commerce de gros de fruits et légumes	28988	28890	28522	27872	27667	26969	27302	27083	26997	27454	27989	27431	26913
51.3C - Commerce de gros de viandes de boucherie	9560	9427	8830	8361	8050	7788	7821	7808	7721	7969	7994	6999	6993
51.3D - Commerce de gros de produits à base de viande	3983	4026	4121	3917	3729	3761	3909	3927	4082	4145	4055	3813	3759
51.3E - Commerce de gros de volailles et gibiers	3146	3228	4009	3969	3002	2722	2604	2596	2757	2869	2767	2620	2463

	Effectif salarié au 31 décembre de l'année (Source : Unédic)												
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
51.3G - Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles	14101	13970	13640	12995	13298	12443	11744	11286	11288	11569	11698	11757	11664
51.3J - Commerce de gros de boissons	43558	41915	40764	39543	37943	37154	36789	37391	38258	37564	37340	35625	34949
51.3L - Commerce de gros de tabac	9	119	243	349	361	427	377	320	216	272	217	625	660
51.3N - Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	3955	4175	3399	3162	3146	3196	3187	3065	2975	2864	2558	3278	3239
51.3Q - Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	1246	1473	1204	1455	1446	1387	1483	1672	1613	1472	1570	1411	1365
51.3S - Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	8853	8833	8727	8794	8779	8459	8406	8681	9073	9418	9562	8693	8315
51.3T - Commerce de gros alimentaires spécialisés divers	18462	17702	17901	19254	19592	18939	18918	18670	19449	19650	19257	16901	16780
51.3V - Commerce de gros de produits surgelés	6571	7072	7371	7712	7844	9071	9720	10247	10054	10202	10110	11328	11105
51.3W - Commerce de gros alimentaire non spécialisé	26835	26385	26639	26286	26230	27009	25022	26321	27369	27659	27974	27430	32034
51.4A - Commerce de gros de textiles	12305	12217	11690	11424	10809	10953	11201	11177	10438	10031	9971	8866	8569
51.4C - Commerce de gros d'habillement	23704	25624	26397	26624	26964	27001	27388	26465	26302	26540	27240	27149	27106
51.4D - Commerce de gros de la chaussure	2700	2709	2507	2746	2558	2763	2710	2867	3075	2958	3081	2649	2564
51.4F - Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radios et télévisions	11631	12000	12991	13126	13582	15284	16028	15594	15708	16104	15283	15614	15782
51.4H - Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage	3273	3301	3315	3119	3049	2867	2857	2758	2628	2946	2920	2553	3129
51.4J - Commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat	12402	12929	13187	11959	11544	11605	11569	13256	12783	12768	13298	11772	12055
51.4L - Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	7224	9011	9686	10554	10022	9826	10142	10776	10795	11081	12781	12543	13165
51.4N - Commerce de gros de produits pharmaceutiques	30023	28823	30532	31138	33166	34098	37106	38098	40616	43029	43291	43590	47685
51.4Q - Commerce de gros de papeterie	7709	8499	8690	9117	9453	9718	9847	10578	10945	12770	12186	11188	10803
51.4R - Commerce de gros de jouets	3360	3322	3324	4367	4347	4322	4078	4117	4039	3938	4217	4026	3826
51.4S - Autres commerce de gros de biens de consommation	59898	59359	59267	59555	59340	58355	60119	59829	59963	60195	60512	57682	57097
51.5A - Commerce de gros de combustibles	28520	25911	24995	22525	21367	21007	19622	18459	18148	18780	18069	13194	12886
51.5C - Commerce de gros de minerais et métaux	20486	20945	21172	21075	20541	20114	20287	21525	21099	20729	20058	19652	19498
51.5E - Commerce de gros de bois et de produits dérivés	15773	15895	16325	16056	16026	16675	17229	18477	18329	18257	18664	18433	17971
51.5F - Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	70815	70008	68533	68674	69474	70096	72163	75856	78769	81398	82844	85230	87513
51.5H - Commerce de gros de quincaillerie	18204	18761	20111	20052	20391	20668	21152	21201	21936	22583	22479	23640	24035

	Effectif salarié au 31 décembre de l'année (Source : Unédic)												
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
51.5J - Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	11908	13474	14033	14334	15175	15829	16761	17971	18395	19127	19217	19609	19650
51.5L - Commerce de gros de produits chimiques	23465	24392	24847	24933	24809	25420	26447	25336	23838	23806	23448	23067	22486
51.5N - Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	10307	10305	10108	10259	10751	10841	10623	10632	10962	11127	11071	10964	10680
51.5Q - Commerce de gros de déchets et débris	35	93	178	212	293	343	356	423	499	483	478	793	879
51.6A - Commerce de gros de machines-outils	6 521	6 343	6 311	6 138	5 493	5 716	5 981	6 476	6 462	-	-	-	-
51.6C - Commerce de gros d'équipements pour la construction	15 143	14 924	15 040	14 628	14 419	14 424	14 703	15 669	16 542	-	-	-	-
51.6E - Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	969	900	993	996	914	931	902	896	822	-	-	-	-
51.6G - Commerce de gros de machines de bureau et matériel informatique	62 634	65 486	66 405	66 683	66 477	74 535	80 218	80 373	79 772	-	-	-	-
51.6J - Commerce de gros de matériel électrique et électronique	56 261	53 526	52 133	52 740	53 783	54 676	57 000	59 491	58 472	-	-	-	-
51.6K - Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers	66 801	69 097	71 719	72 582	74 624	78 283	80 395	83 600	85 182	-	-	-	-
51.6L - Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	29 676	27 977	27 475	26 977	26 745	25 708	25 659	25 743	26 264	-	-	-	-
51.6N - Commerce de gros de matériel agricole	28 726	29 424	30 434	31 035	32 108	32 605	33 253	34 071	33 844	-	-	-	-
51.7Z - Autres commerces de gros	1 953	3 927	5 162	5 958	6 648	7 441	7 402	7 666	8 878	-	-	-	-
51.8A - Commerce de gros de machines-outils	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5936	5412	5286	5154
51.8C - Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16678	15796	15048	15301
51.8E - Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	716	669	522	489
51.8G - Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de progiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69985	62564	45247	44548
51.8H - Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7695	10498	23631	22919
51.8J - Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50670	45598	28174	28019
51.8L - Commerce de gros de matériel électrique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6365	9127	27278	32159
51.8M - Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85501	84719	86740	87672

	Effectif salarié au 31 décembre de l'année (Source : Unédic)												
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
51.8N - Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26073	25148	23482	22928
51.8P - Commerce de gros de matériel agricole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34060	33750	33190	33313
51.9A - Autres commerces de gros spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8672	8521	3447	4246
51.9B - Commerce de gros non spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	490	1595	8067	9889
52.1A - Commerce de détail de produits surgelés	3960	4788	5419	5743	5984	6970	7248	7792	9370	7304	8049	9560	9970
52.6H - Vente par automate	2470	2888	3082	3720	4133	4830	5395	6196	6923	7116	7051	8109	8055
Ensemble	68111 6	68455 0	68927 2	68888 7	68720 3	69431 0	70545 8	72078 4	73331 4	10543 30	10484 10	10276 32	10418 11

Source : UNEDIC. Exploitation Céreq. * Chiffres provisoires

Les codes et intitulés NAF en italique sont ceux de l'ancienne nomenclature NAF (avant la révision de 2003)

Les sources statistiques : contenu et limites

Statistique annuelle de l'emploi salarié dans les établissements affiliés à l'Assurance chômage - données historiques

- **Organisme producteur** : UNEDIC.
- **Champ géographique** : France métropolitaine.
- **Unité statistique** : établissement du secteur privé industriel ou commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, et ce quelle que soit la branche d'activité.
- **Périodicité** : annuelle.
- **Mode de collecte** : en début de chaque année, les employeurs assujettis à l'Assurance chômage doivent adresser à l'Assedic territorialement compétente, un Bordereau de Déclaration Annuelle (BDA) destiné à régulariser les sommes versées au cours de l'année précédente. Une partie de ce bordereau est réservée à la déclaration des effectifs employés dans l'établissement au 31 décembre de l'année écoulée. Ces effectifs peuvent être présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel. Ce recensement ne fait pas de distinction, ni du temps de travail effectué (temps complet ou partiel), ni du statut du salarié (contrat à durée déterminée ou indéterminée), ni de la présence effective ou non du salarié au dernier jour de l'année écoulée. Les renseignements portés sur ce bordereau permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique (département-commune), l'activité économique principale (code APE en NAF 700) et la taille de l'établissement. Avant transmission à l'UNEDIC de ces données, chaque Assedic réalise un travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur le BDA. Compte tenu des délais relativement courts (5 mois) consacrés à la collecte et à la validation de l'information, les résultats concernant la statistique annuelle de l'emploi salarié de l'année écoulée sont provisoires. Les résultats rectifiés sont ainsi disponibles un an après la publication des résultats provisoires.
- **Remarque** : ces données portent donc sur le champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** les personnels non assujettis au régime de l'Assedic en particulier les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régions départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, ainsi que les intermittents du spectacle.
- Mais dans son champ d'application, celui des salariés du privé, la source est dotée d'une grande fiabilité. Ces données sont disponibles en ligne sur les site de l'assurance chômage¹¹.

DADS : Déclaration annuelle de données sociales

- Organisme producteur : INSEE
- Champ géographique : France métropolitaine + DOM, mais dans les portraits le champ est limité à la France métropolitaine pour caler aux autres sources d'information.

11 Cf. <http://info.assedic.fr/unistatis/>

- Unité statistique : selon le fichier utilisé, l'unité statistique peut être l'entreprise, l'établissement, le poste ou le salarié. Dans les portraits, l'unité retenue est le poste non annexe, c'est à dire un poste qui répond à des critères de durée ou de rémunération suffisamment importants¹².
- Périodicité : annuelle
- Mode de collecte : La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Les établissements employeurs fournissent, chaque année, aux administrations fiscales et de sécurité sociale des informations sur leurs salariés. Ces déclarations annuelles de données sociales (DADS) contiennent, pour chaque salarié des caractéristiques d'état civil, la catégorie professionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations. L'Insee en fait une exploitation statistique sur tous les établissements puis, par sondage, sur les salariés (un sur vingt-cinq). Sont retenus les salariés à temps complet, présents ou non toute l'année, à l'exception des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, des salariés agricoles, des apprentis, des stagiaires, des personnels des services domestiques, des salariés des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Ce champ des DADS couvre environ 80% de l'emploi salarié. Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.
- Remarque : C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés en France métropolitaine et dans les DOM. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Les salariés de l'agriculture y sont inclus depuis la validité 2003. Sont donc exclus du champ la fonction publique d'Etat, les services domestiques et les activités extra-territoriales.
- A compter de l'année 2002, un extrait des DADS (échantillon au 1/12e des données individuelles anonymisées) est disponible en ligne sur le site de l'Insee¹³. Cet extrait ne comporte pas le code APE des entreprises ou établissements en NAF 700. Il ne permet donc pas d'obtenir les statistiques nécessaires à l'élaboration des portraits. On peut toutefois l'utiliser pour produire des données de cadrage.

Enquête annuelle sur l'emploi (jusqu'en 2002)

- **Organisme producteur** : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
- **Champ géographique** : France métropolitaine
- **Unité statistique** : personnes de 15 ans et plus
- **Périodicité** : annuelle
- **Mode de collecte** : la collecte est réalisée en face à face dans les logements, les réponses sont saisies sur micros portables. Si une personne ne peut (ou ne veut) pas répondre, une autre personne du ménage peut le faire à sa place. Le champ de l'enquête est restreint aux ménages ordinaires (hors foyers, casernes, etc.) et l'échantillon est renouvelé par tiers chaque année. Les 75 000 logements enquêtés sont issus d'un échantillon stratifié (21 régions X 10 catégories de communes).
- **Remarque** : Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes «Forces de travail» défini par l'Union européenne. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). L'enquête porte sur l'emploi, le chômage, la formation, l'activité professionnelle antérieure,

12 la rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou le nombre d'heures salariées supérieur à 120 heures et la durée du travail supérieure à 30 jours.

13 Cf. http://www.insee.fr/fr/ppp/fichiers_detail/fichiers_detail.htm

l'origine sociale, la situation en mars de l'année précédente, et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois.

- C'est une source très riche mais à manipuler avec précaution : sa fiabilité décroît sensiblement avec la finesse des exploitations. Elle semble néanmoins bien adaptée à des champs d'investigation larges, comme ceux constitués par les secteurs et sous-secteurs de la nomenclature utilisée dans le cadre des PSB par exemple. Les croisements sophistiqués sont toutefois à bannir.
- L'enquête a été réalisée pour la première fois en 1950 et remaniée plusieurs fois constituant ainsi des séries. Les données sur lesquelles reposent les portraits déjà établis portent sur la série 1994-2002. Une nouvelle série d'enquêtes est initiée depuis 2003 dite « enquêtes emploi en continu » (cf. page suivante).

La nouvelle enquête emploi (depuis 2003)

Depuis 2003, l'enquête emploi a changé. Elle est maintenant collectée en continu ce qui permet d'évaluer l'emploi et le chômage trimestriellement. Son questionnaire a également subi quelques modifications dans un souci d'harmonisation européenne. En voici les principales caractéristiques :

- **Organisme producteur** : INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
- **Champ géographique** : France métropolitaine
- **Unité statistique** : personnes de 15 ans et plus
- **Périodicité** : trimestrielle (mais les résultats de l'enquête ne sont disponibles pour l'instant qu'annuellement).
- **Mode de collecte** : l'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de chaque trimestre. Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre). La collecte est effectuée sous CAPI (collecte assistée par informatique), en visite pour la première et la dernière interrogation de chaque logement, et par téléphone pour les autres entretiens. Si une personne ne peut (ou ne veut) pas répondre, une autre personne du ménage peut le faire à sa place. Le champ statistique de l'enquête est restreint aux logements ordinaires (hors foyers, casernes, etc.). Chaque trimestre, environ 36 000 logements sont enquêtés. Les logements sont renouvelés par sixième chaque trimestre.
- **Remarque** : comme précédemment, cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes « Forces de travail » défini par l'Union européenne. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Les questions portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an auparavant, et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois.
- Comme l'enquête annuelle sur l'emploi, l'enquête emploi en continu est une source très riche mais à manipuler avec précaution sa fiabilité décroissant sensiblement avec la finesse des exploitations.

Autre grande nouveauté : les enquêtes emplois en continu sont disponibles gratuitement en ligne sur le site de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/ppp/fichiers_detail/fichiers_detail.htm. Pour cela, il suffit de se connecter sur le site de l'Insee, rubrique « Fichiers détail ». Vous trouverez alors tous les fichiers pour lesquels l'Insee propose un accès direct. Pour l'heure, seules les enquêtes emploi en continu 2003 et 2004 sont disponibles. La documentation et la description des fichiers sont très complètes. L'accès aux données nécessite de télécharger le logiciel Beyond 20/20®, logiciel convivial et simple d'utilisation.

Cette nouveauté va permettre à l'OCI d'actualiser de façon autonome les tableaux issus de l'enquête emploi. Attention toutefois aux changements de modalités et champ d'application de certaines variables qui ont pu varier par rapport aux enquêtes annuelles utilisées jusqu'en 2002.

Page d'accès aux enquêtes emploi sur le site internet de l'INSEE

Chercher
Carte du site
Foire aux questions
Contact
Aide
Liens

 **PRODUITS ET SERVICES**

panier Catalogue
compte client comment acheter

Fichiers détail | [Liste des fichiers détail](#)
[Aide Beyond 20/20®](#)

Portail Insee
Grands indicateurs
France en faits et chiffres
Produits et services
Publications
Commander en ligne
Abonnements électroniques
Fichiers détail
Communiqués de presse
Espace rediffusion
Espace enseignants :
site Educnet
Agenda / Evénements
Nomenclatures,
définitions, méthodes
L'Insee et la statistique
publique

Enquête emploi 2005 en continu

► [Présentation de la source](#)

► [Télécharger la documentation complète](#) (méthodologie, définitions...) - Format ZIP : 3,19 Mo

► **Les fichiers téléchargeables :**

Fichier Individus en première interrogation

Le fichier EEI05-1 au format beyond contient 479 variables et 45066 observations.

- Description du contenu du fichier (format pdf : 621 Ko)
- Télécharger le fichier au format Beyond 20/20 (fichier ZIP : 5,02 Mo)
Nécessite Beyond 20/20®, compatible Windows uniquement.

Fichier Individus en première et sixième interrogation

Le fichier beyond EEI05-16 contient 455 variables et 91538 interrogations.

- Description du contenu du fichier (format pdf : 546 Ko)
- Télécharger le fichier au format Beyond 20/20 (fichier ZIP : 8,33 Mo)
Nécessite Beyond 20/20®, compatible Windows uniquement.

Fichier Individus tous rangs d'interrogation

Le fichier beyond EEI05 contient 423 variables et 281758 observations.

- Description du contenu du fichier (format pdf : 528 Ko)
- Télécharger le fichier au format Beyond 20/20 (fichier ZIP : 21,70 Mo)
Nécessite Beyond 20/20®, compatible Windows uniquement.

Fichier Individus

Le fichier INDIV05 au format dBase contient 532 variables et 282721 observations.

- Description du contenu du fichier (format pdf : 738 Ko)
- Télécharger le fichier au format dBase (fichier ZIP : 43,42 Mo)

Info éditeur / © Insee

Portail Insee / Produits et services / Chercher / Carte du site / Foire aux questions / Aide / Liens
Panier / Catalogue / Compte client / Comment acheter

[Haut de page](#) ↑

Dictionnaire des variables utilisées pour l'élaboration des tableaux de la base de données sociales

Nota : Les variables dont le nom est précédé de * sont celles mobilisées dans l'enquête emploi, celles dont le nom est précédé de ** sont mobilisées dans les DADS.

*ANCENT : ancienneté dans l'entreprise

- 1 : moins de 1 an
- 2 : entre 1 et 5 ans
- 3 : entre 5 et 10 ans
- 4 : 10 ans et plus

*ANCENTR : ancienneté dans l'entreprise regroupée

- 1 : moins de 1 an
- 2 : entre 1 et 10 ans
- 3 : 10 ans et plus

*CCN : nomenclature sectorielle dans le champ du commerce interentreprises

- 1 : périmètre approché de la CCN 3044 (512C, 513T, 514H, 514L, 514Q, 514S, 519A, 519B)
- 2 : Tissus, tapis et linge de maison (514A)
- 3 : Viandes et bestiaux (151A, 513C, 513D)
- 4 : Matériaux de construction (511E, 515F)
- 5 : Bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes (514C, 514D)
- 6 : Bois d'œuvre et produits dérivés (515E)
- 7 : Produits alimentaires visés par les CCN 3044 et 3100 (511N)
- 8 : Fruits et légumes visés par les CCN 3044, 3165 et 3233 (513A)
- 9 : Autres codes de la NAF 51 hors centrales d'achats (511A, 511C, 511G, 511J, 511L, 511R, 511T, 512A, 512E, 512G, 512J, 513J, 513L, 513N, 513Q, 513S, 513W, 514N, 514R, 515A, 515C, 515H, 515N, 515Q, 518A, 518C, 518E, 518P)

*CCN1 : détail de la CCN 3044 (variable CCN=1)

- 1a : Sanitaire et chauffage (515J)
- 1b : Matériel électrique et électronique (514F, 518J, 518L)
- 1c : Vente par automate (526H)
- 1d : Produits laitiers (513G)
- 1e : Volailles et gibiers (513E)
- 1f : Surgelés (513V, 521A)
- 1g : Fournitures et équipements industriels (518M, 518N)
- 1h : Équipements informatiques et de bureau, 518G, 518H)
- 1i : Décoration (514J)
- 1l : Négoce de pièces automobiles (503A)
- 1s : Produits chimiques (515L)
- 1t : Autres codes NAF pour approcher le périmètre de la CCN 3044 (512C, 513T, 514H, 514L, 514Q, 514S, 519A, 519B)

**COND_EMPLOI : condition d'emploi

- NC : temps partiel (i.e. temps non complet)
- TC : temps complet

***CS : catégorie socioprofessionnelle**

- 1 : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises
- 2 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 3 : professions intermédiaires
- 4 : employés
- 5 : ouvriers qualifiés
- 6 : ouvriers non qualifiés

****CSOCI : catégorie socioprofessionnelle spécifique à l'analyse du secteur du commerce interentreprises (regroupement ad-hoc de la CS sur deux positions)**

- 1 : cadres (21 à 38)
- 2 : professions intermédiaires (42 à 48)
- 3 : employés de commerce (55)
- 4 : autres employés (52, 53, 54, 56)
- 5 : chauffeurs (64)
- 6 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport (65)
- 7 : autres ouvriers qualifiés (62, 63)
- 8 : ouvriers non qualifiés (67, 68, 69)

***CSR : catégorie socioprofessionnelle agrégée**

- 1 : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises
- 2 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 3 : professions intermédiaires
- 4 : employés
- 5 : ouvriers

***NIVDIPL : niveau de diplôme**

- 1 : niveaux I et II - diplômes de niveau bac+3 ou plus (licence, maîtrise, doctorat, grande école, ...).
- 2 : niveau III - diplômes de niveau bac+2 (DEUG, DUT, BTS, formations sanitaires et sociales, ...).
- 3 : niveau IV - baccalauréat ou équivalent.
- 4 : niveau V - CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau.
- 5 : Niveau VI - aucun diplôme (autre que CEP, BEPC, brevet des collèges).

***NIVDIPLR : niveau de diplôme regroupé**

- 1 : niveau I-II et III
- 2 : niveau IV
- 3 : niveau V et VI

****REGT : région du lieu de travail**

- 11 : Île-de-France
- 21 : Champagne -Ardenne
- 22 : Picardie
- 23 : Haute-Normandie
- 24 : Centre
- 25 : Basse-Normandie
- 26 : Bourgogne
- 31 : Nord - Pas-de-Calais
- 41 : Lorraine
- 42 : Alsace
- 43 : Franche-Comté
- 52 : Pays de la Loire
- 53 : Bretagne
- 54 : Poitou-Charentes
- 72 : Aquitaine

- 73 : Midi-Pyrénées
- 74 : Limousin
- 82 : Rhône-Alpes
- 83 : Auvergne
- 91 : Languedoc-Roussillon
- 93 : Provence - Alpes - Côte d'Azur
- 94 : Corse

****SEXE :**

- 1 : hommes
- 2 : femmes

***STATUT : statut dans l'emploi occupé**

- 1 : non concernés (i.e. non salariés)
- 2 : apprentis
- 3 : CDD
- 4 : autres salariés du privé
- 5 : stagiaires et contrats aidés

***STATUTR : statut dans l'emploi occupé regroupé**

- 1 : non concernés (i.e. non salariés)
- 2 : CDD (y compris apprentissage, stages et contrats aidés)
- 3 : CDI

***TRAGE : grandes tranches d'âge**

- 1 : moins de 30 ans
- 2 : de 30 à 49 ans
- 3 : de 50 et plus

****TRAGED : tranches d'âge décennales**

- 1 : moins de 30 ans
- 2 : de 30 à 39 ans
- 3 : de 40 à 49 ans
- 4 : de 50 à 59 ans
- 5 : 60 ans et plus

****TRAGEQ : tranches d'âge quinquennales**

- 1 : moins de 25 ans
- 2 : de 25 à 29 ans
- 3 : de 30 à 34 ans
- 4 : de 35 à 39 ans
- 5 : de 40 à 44 ans
- 6 : de 45 à 49 ans
- 7 : de 50 à 54 ans
- 8 : de 55 à 59 ans
- 9 : 60 ans et plus

****TREFEN : tranche d'effectif de l'entreprise au 31/12
(variable calculée à partir du nombre de postes non annexes)**

- 1 : 0 à 9 postes
- 2 : 10 à 49 postes
- 3 : 50 postes et plus

****TREFET : tranche d'effectif de l'établissement au 31/12
(variable calculée à partir du nombre de postes non annexes)**

- 1 : 0 à 9 postes
- 2 : 10 à 49 postes
- 3 : 50 postes et plus

****TYP_EMPLOI : type d'emploi**

- O : emploi ordinaire
- A : apprenti
- S : stagiaire
- E : emploi aidé (CES, CEC, emplois jeunes, CIE, contrats de qualification)



Portrait statistique de la convention collective nationale des commerces de gros

sources : Unedic, Insee, Cereq

Portrait statistique

Convention collective nationale des commerces de gros*

Secteur défini par les codes NAF :

* la statistique publique n'observe pas le périmètre de la convention collective mais celui du code NAF.

Aussi, les portraits de l'Observatoire fournissent des éléments statistiques sur un périmètre approché de la ccn, à partir des codes NAF répertoriés.

515J fournitures pour plomberie et chauffage, 518J composants et autres équipements électroniques, 518L matériel électrique, 514F appareils électroménagers radios et télévisions, 526H vente par automate, 513G produits laitiers, œufs, huiles, 513E volailles et gibiers, 513V-521A surgelés, 518M-N fournitures et équipements divers, 518G ordinateurs, équipements informatiques, 518H machines et équipements de bureau, 503A équipements automobiles, 515L produits chimiques, 512C fleurs et plantes, 513T alimentaires spécialisés divers, 514H vaisselle, 514J produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat, 514L parfumerie et produits de beauté, 514Q papeterie, 514S autres biens de consommation, 519A autres commerces de gros spécialisés, 519B commerce de gros non spécialisé.

Sommaire

Page

L'appareil économique

Les effectifs salariés	2
Les établissements employeurs	2
Evolution des effectifs salariés	2
Répartition régionale des salariés et effectif moyen des établissements dans les régions	3
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises	4
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements	4

Caractéristiques des emplois

Catégories socioprofessionnelles	5
Contrat de travail	5
Répartition par catégorie socioprofessionnelle selon la taille de l'entreprise	6
Temps partiel selon la catégorie socioprofessionnelle	6
Temps partiel selon l'âge	7
Type d'emploi	7

Caractéristiques des personnes occupées

Age	8
Age et catégorie socioprofessionnelle	8
Répartition par âge selon la taille de l'entreprise	9
Pyramide des âges	10
Répartition par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe	10
Niveau de diplôme	11
Niveau de diplôme par catégorie socioprofessionnelle	11
Niveau de diplôme selon l'âge	11

Renouvellement de la main d'œuvre

Ancienneté dans l'entreprise	12
Ancienneté dans l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle	12
Ancienneté dans l'entreprise selon l'âge	12
Ratios d'entrées / sorties	13
Structure des entrants et des sortants par catégorie socioprofessionnelle	13
Structure des entrants et des sortants par âge	14

Indicateurs flash

L'APPAREIL ECONOMIQUE

Convention collective nationale des commerces de gros

Les effectifs salariés			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises *	Ensemble tertiaire
Nombre de salariés en 2004	508 783	1 047 455	10 999 939
Taux de croissance annuel moyen depuis 1993	1,4 %	0,9 %	2,6 %

Source : UNEDIC. Statistiques France métropolitaine au 31 décembre, données provisoires. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

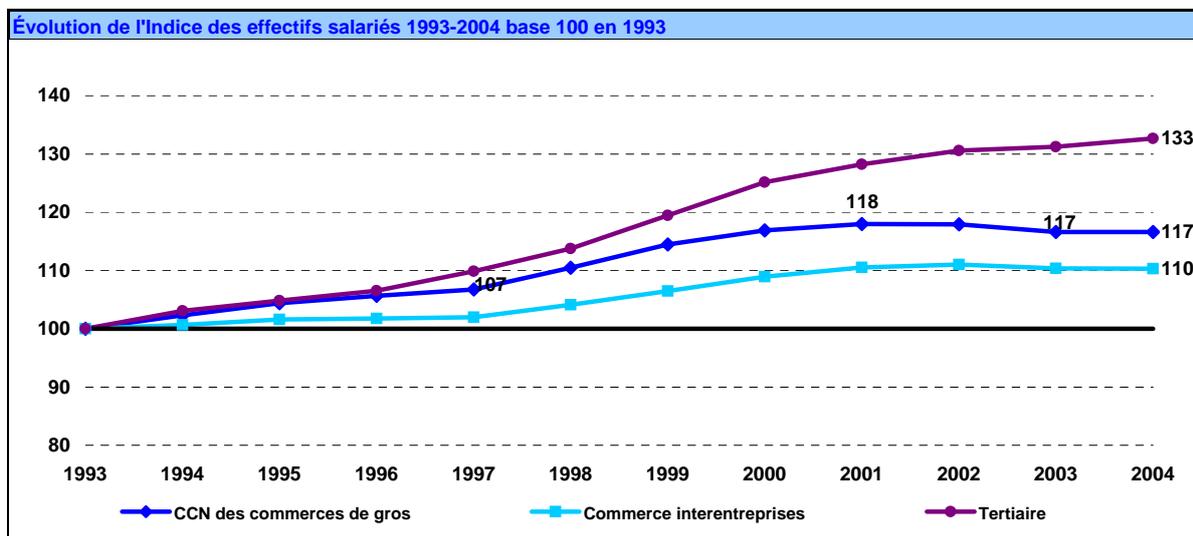
Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Les établissements employeurs			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Nombre d'établissements employeurs en 2004	48 194	97 060	1 200 986
Taille moyenne des établissements en 2004	10,6	10,8	9,2

Source : UNEDIC. Statistiques France métropolitaine au 31 décembre. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).



Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre. Données 2004 provisoires. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Évolution de l'effectif salarié

Avec 508 783 salariés, la convention collective nationale des commerces de gros représente un peu moins de la moitié des effectifs salariés du commerce interentreprises (48,5%).

L'effectif salarié a augmenté de 17% sur 11 ans (1993 à 2004), soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4%.

Ce taux de croissance est supérieur à celui du commerce interentreprises, mais ils évoluent selon une même tendance:

- une première période de 1993 à 1997 avec une progression faible
- à partir de 1997 et jusqu'en 2001, la période est marquée par une croissance importante des effectifs salariés: +11 points
- et à partir de 2002, une très légère baisse puis une stabilisation.

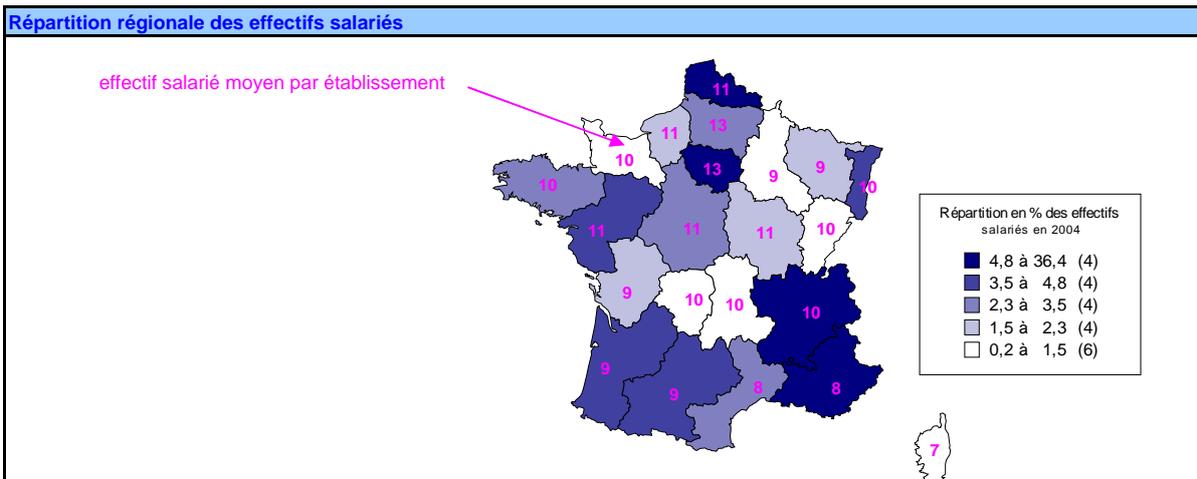
Au total, depuis 1993, la CCN des commerces de gros a vu son effectif progresser de **67 527 emplois**, dont la moitié sur 2 années (1998 et 1999).

Répartition régionale des effectifs salariés				
	CCN des commerces de gros		Commerce interentreprises	
	%	Cumul	%	Cumul
<i>Part des principales régions :</i>				
Ile-de-France	36,3 %	36,3 %	29,8 %	29,8 %
Rhône-Alpes	10,8 %	47,2 %	10,0 %	39,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6 %	53,8 %	7,3 %	47,1 %
Nord-Pas-de-Calais	4,8 %	58,6 %	5,0 %	52,2 %
Pays de la Loire	4,5 %	63,1 %	5,4 %	57,5 %
Aquitaine	3,8 %	66,9 %	4,6 %	62,1 %

Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre 2004. Emploi au lieu de travail. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).



Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre 2004. Emploi au lieu de travail. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Répartition régionale des effectifs salariés

La région **Île-de-France** représente 36,3%, soit **plus d'un tiers** des salariés en 2004, alors qu'elle représente à peine 30% pour l'ensemble du commerce interentreprises.

Les régions **Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur** emploient plus de la moitié (54%) des effectifs salariés de la convention collective nationale des commerces de gros.

Le **nombre moyen de salariés par établissement** est de **10,6**. Cet effectif moyen monte à 13 salariés pour les régions d'Île-de-France et de Picardie.

Quelques précisions

L'**entreprise** est une unité économique, juridiquement autonome.

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
0 à 9 salariés	20,5 %	18,8 %	17,0 %
10 à 49 salariés	30,8 %	30,8 %	18,3 %
50 salariés et plus	48,7 %	50,4 %	64,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMC)

Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
0 à 9 salariés	28,0 %	25,6 %	21,6 %
10 à 49 salariés	40,7 %	40,8 %	24,6 %
50 salariés et plus	31,3 %	33,6 %	53,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMC)

Typologie des entreprises

Le secteur de la convention collective nationale des commerces de gros, tout comme l'ensemble du commerce interentreprises, reste le domaine de **petites unités**: les structures de moins de 50 salariés regroupent 51,3% des effectifs salariés des entreprises, et 68,7% des effectifs des établissements.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises**: commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS

Convention collective nationale des commerces de gros

Quelques précisions

Les professions intermédiaires désignent l'encadrement de proximité. Cette catégorie regroupe les techniciens supérieurs, les agents de maîtrise, les secrétaires de direction, les technico-commerciaux non cadres.

Les employés occupent des postes administratifs ou commerciaux; les ouvriers sont généralement affectés à des tâches de production, mais comprennent également les chauffeurs, les magasiniers et les manutentionnaires.

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises *	Ensemble tertiaire
Cadres	21,9 %	17,9 %	15,4 %
Professions intermédiaires	33,3 %	29,2 %	25,6 %
Employés :	21,0 %	21,6 %	40,6 %
Employés de commerce	9,3 %	9,8 %	7,6 %
Autres employés	11,7 %	11,8 %	33,0 %
Ouvriers Qualifiés :	18,7 %	23,3 %	12,0 %
Chauffeurs	5,0 %	7,2 %	4,2 %
OQ de manutention, magasinage et transports	6,8 %	7,4 %	2,2 %
Autres ouvriers qualifiés	6,9 %	8,7 %	5,6 %
Ouvriers non qualifiés	5,2 %	8,0 %	6,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

La CCN des commerces de gros se caractérise par une représentation plus importante des CSP hautes : si la proportion d'employés est similaire, les **cadres (22%)** et les **professions intermédiaires** (un tiers des effectifs) sont proportionnellement plus nombreux, tandis que les ouvriers, qualifiés ou non, sont moins représentés.

Statut et contrat de travail				
	CCN des commerces de gros		Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
	(1994-1996)	(2000-2002)	(2000-2002)	(2000-2002)
Chefs d'entreprise indépendants	8,6 %	5,9 %	7,3 %	12,5 %
Salariés	91,4 %	94,1 %	92,7 %	87,5 %
Part des salariés en CDI	95,5 %	95,0 %	94,5 %	88,1 %
Part des salariés en CDD, apprentis...	4,5 %	5,0 %	5,5 %	11,9 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales.

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon la taille de l'entreprise			
	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus
Cadres	18,1 %	18,2 %	25,8 %
Professions intermédiaires	31,7 %	34,6 %	33,1 %
Employés :	26,3 %	21,2 %	18,7 %
<i>Employés de commerce</i>	14,2 %	8,8 %	7,6 %
<i>Autres employés</i>	12,1 %	12,4 %	11,1 %
Ouvriers Qualifiés :	18,3 %	19,9 %	18,1 %
<i>Chauffeurs</i>	4,8 %	5,5 %	4,8 %
<i>OQ de manutention, magasinage et transports</i>	4,3 %	7,2 %	7,6 %
<i>Autres ouvriers qualifiés</i>	9,2 %	7,2 %	5,7 %
Ouvriers non qualifiés	5,7 %	6,1 %	4,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Condition d'emploi par catégorie socioprofessionnelle				
	Part des temps partiels	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Cadres		8,2 %	8,4 %	17,7 %
Professions intermédiaires		10,6 %	10,8 %	20,7 %
Employés :		20,4 %	20,5 %	32,0 %
<i>Employés de commerce</i>		20,8 %	20,5 %	39,7 %
<i>Autres employés</i>		20,0 %	20,4 %	30,2 %
Ouvriers Qualifiés :		7,1 %	7,3 %	13,2 %
<i>Chauffeurs</i>		6,6 %	7,1 %	12,9 %
<i>OQ de manutention, magasinage et transports</i>		6,1 %	6,3 %	9,1 %
<i>Autres ouvriers qualifiés</i>		8,5 %	8,3 %	15,0 %
Ouvriers non qualifiés		16,7 %	16,5 %	38,5 %
Ensemble		11,8 %	12,1 %	25,1 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

L'influence de la taille de l'entreprise sur les catégories socioprofessionnelles

En examinant la répartition des salariés selon la taille de l'entreprise, nous constatons que la **proportion des cadres augmente avec la taille de l'entreprise**, tandis que celle des employés de commerce diminue.

Pour les autres catégories socioprofessionnelles, la disparité en fonction de la taille de l'entreprise est moins forte.

Les contrats de travail

Les emplois du secteur sont globalement **stables et à temps complet**.

La part des salariés en CDI est légèrement supérieure dans le secteur de la CCN des commerces de gros à celle dans le commerce interentreprises.

La part des salariés à temps partiel est nettement inférieure à celle du tertiaire, et globalement équivalente à celle du commerce interentreprises.

Répartition des temps partiels par tranches d'âge			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Moins de 25 ans	15,3 %	15,1 %	14,2 %
de 25 à 29 ans	9,1 %	9,0 %	9,9 %
de 30 à 34 ans	13,7 %	13,4 %	12,8 %
de 35 à 39 ans	15,1 %	14,7 %	14,0 %
de 40 à 44 ans	13,1 %	12,9 %	14,0 %
de 45 à 49 ans	10,9 %	11,3 %	12,6 %
50 ans et plus	22,8 %	23,5 %	22,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Temps partiel et tranches d'âge

Les 50 ans et plus représentent plus d'un cinquième des temps partiels. Sur la même tranche d'âge, ce taux est inférieur à celui du commerce interentreprises.

Les moins de 25 ans représentent 15,3% des temps partiels, mais cela englobe également les emplois aidés (contrats d'apprentissage, de qualification, ...)

Type d'emploi			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Emplois ordinaires	98,5 %	98,7 %	96,7 %
Apprentis	1,1 %	0,9 %	1,1 %
Contrats de qualification, CIE...	0,2 %	0,2 %	1,4 %
Stagiaires	0,2 %	0,2 %	0,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les contrats aidés, d'apprentissage, de qualification, CIE et autres sont peu nombreux, aussi bien dans le secteur de la convention collective des commerces de gros que dans le commerce interentreprises dans son ensemble.

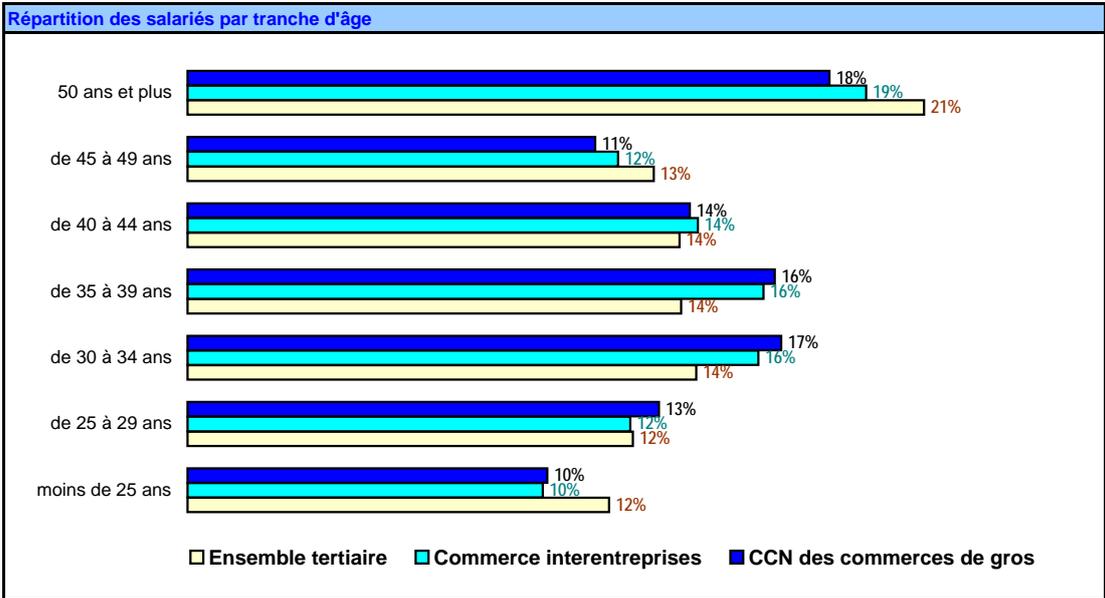
Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises**: commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

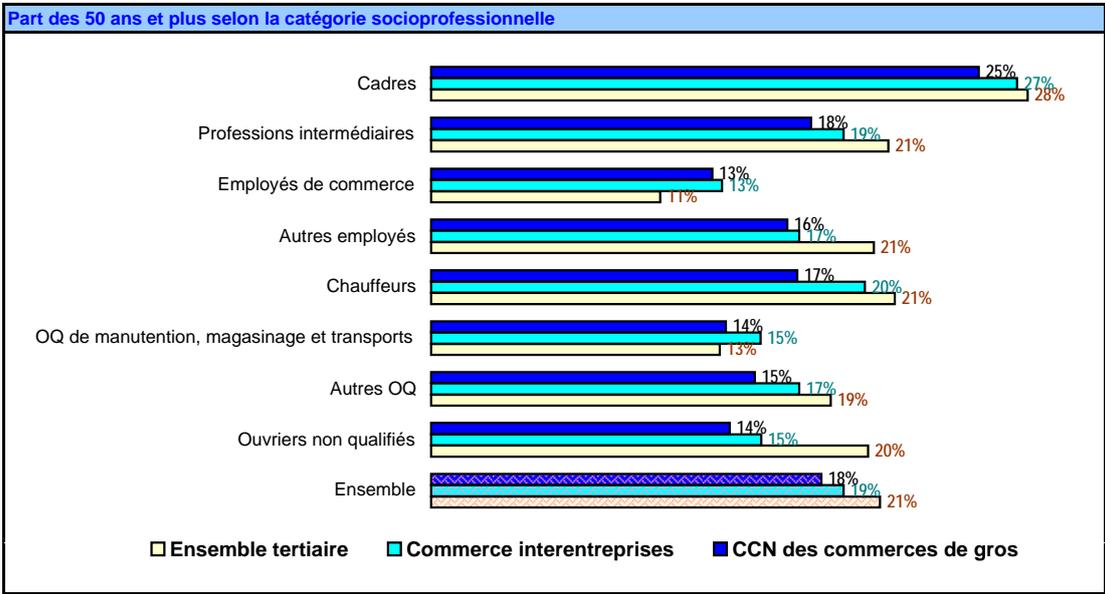
CARACTERISTIQUES DES PERSONNES

Convention collective nationale des commerces de gros



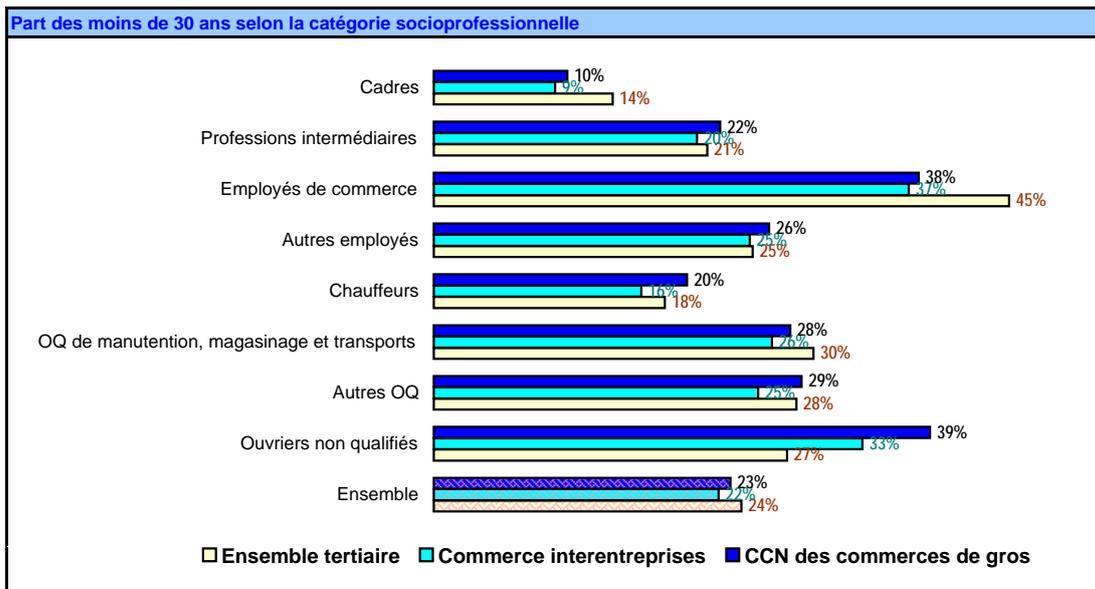
Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE [Retour sommaire](#)
 Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Sur les tranches de 25 à 39 ans, le secteur de la CCN des commerces de gros compte plus de salariés que le commerce interentreprises. Cette tranche des 25 à 39 ans représente **46%** des effectifs. Les 40 à 49 ans représentent un quart des effectifs et les **plus de 50 ans 18%**. La proportion des tranches d'âge hautes est inférieure par rapport à l'ensemble du commerce interentreprises, et inversement pour les tranches d'âge basses.



Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE [Retour sommaire](#)
 Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les 50 ans et plus représentent **un quart des cadres**. Ils ne sont que 13% dans la catégorie des employés de commerce.



Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les moins de 30 ans sont très représentés dans deux catégories socioprofessionnelles: les employés de commerce et les ouvriers non qualifiés. Excepté parmi les cadres, cette tranche d'âge est plutôt bien représentée, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Répartition des salariés par tranche d'âge selon la taille de l'entreprise

	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus
Moins de 25 ans	13,2 %	10,7 %	8,4 %
de 25 à 29 ans	11,6 %	13,4 %	13,8 %
de 30 à 34 ans	14,6 %	16,8 %	17,5 %
de 35 à 39 ans	14,8 %	16,5 %	17,2 %
de 40 à 44 ans	13,4 %	14,0 %	14,5 %
de 45 à 49 ans	11,6 %	11,2 %	11,5 %
50 ans et plus	20,9 %	17,5 %	17,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

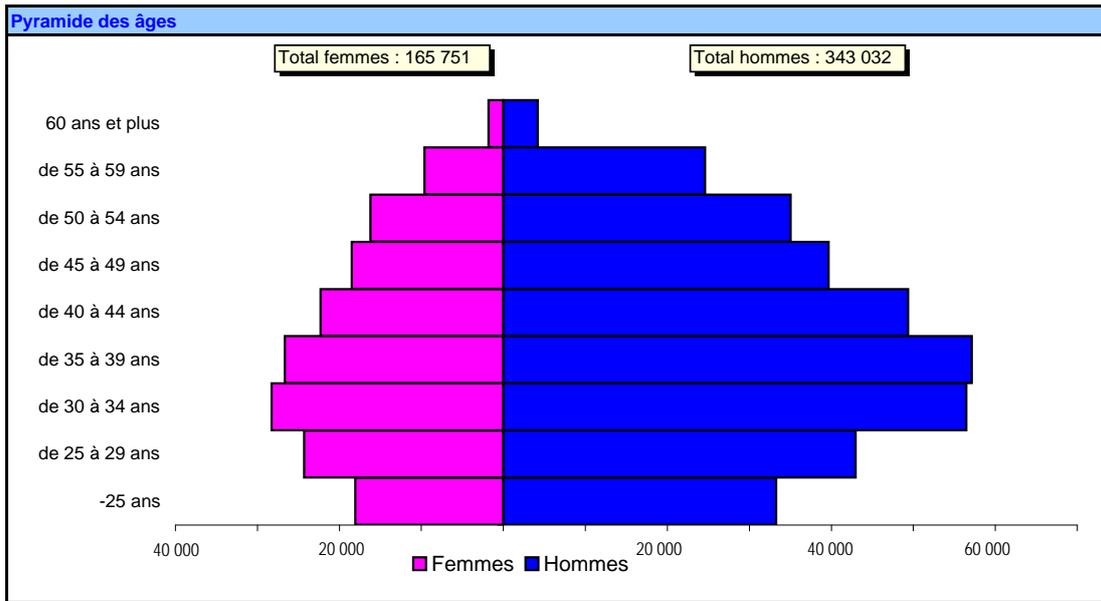
Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Plus l'entreprise est grande (en termes d'effectifs salariés), plus la part des tranches d'âge intermédiaires augmente, tandis que celles des tranches d'âges des moins de 25 ans et des 50 ans et plus diminuent .

20,9% des effectifs des entreprises de moins de 10 salariés ont plus de 50 ans; c'est dans ces petites structures que leur proportion est la plus élevée (elle est inférieure à 17,5% dans les entreprises de taille supérieure). Cependant, ces petites entreprises emploient aussi davantage de moins de 25 ans, ce qui peut contribuer au renouvellement de la main d'œuvre. Elles sont celles qui concluent le plus de contrats aidés (professionnalisation, qualification, apprentissage,...)

En ce qui concerne les entreprises de 10 à 49 salariés, ici aussi la tranche des 50 ans et plus est la plus importante. Les moins de 25 ans représentent 10,7% des effectifs.

Pour les entreprises de 50 salariés et plus, la tranche d'âge dominante est plus jeune : 30 à 34 ans, et les 50 ans et plus représentent encore 17%. C'est dans ces entreprises que la part des moins de 25 ans tombe en dessous de 10% (8,4%).



Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe

	Femmes	Hommes	Pour mémoire: structure des emplois
Cadres	14,0 %	25,6 %	21,9 %
Professions intermédiaires	34,0 %	33,0 %	33,3 %
Employés :	43,5 %	10,1 %	21,0 %
Employés de commerce	13,3 %	7,4 %	9,3 %
Autres employés	30,3 %	2,8 %	11,7 %
Ouvriers Qualifiés :	3,8 %	25,9 %	18,7 %
Chauffeurs	0,3 %	7,3 %	5,0 %
OQ de manutention, magasinage et transports	1,8 %	9,2 %	6,8 %
Autres OQ	1,7 %	9,4 %	6,9 %
Ouvriers non qualifiés	4,7 %	5,4 %	5,2 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Pyramide des âges

La pyramide des âges du secteur est assez équilibrée:

-elle s'affine en allant vers le sommet.

Les tranches d'âge dominantes sont les 25 à 44 ans: 60% de l'effectif salarié.

-la répartition des hommes et des femmes par tranche d'âge est assez symétrique.

On peut toutefois noter que les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes.

Parmi les femmes, les 25 à 29 ans sont plus nombreuses que les 40 à 44 ans, alors que c'est l'inverse pour les hommes. De même, les moins de 25 ans sont plus nombreux parmi les femmes que les 50 à 54 ans, et autant que les 45 à 49 ans, alors que parmi les hommes, les moins de 25 ans sont moins nombreux que les 45 à 49 et les 50 à 54 ans.

Hommes et femmes

La part des femmes est de 32,5%.

On relève une nette différenciation de l'emploi selon le sexe : aux femmes les emplois d'employés administratifs et de commerce, aux hommes les fonctions de cadres et d'ouvriers qualifiés. Par contre on note que le pourcentage de femmes exerçant une profession intermédiaire est pratiquement égal à celui des hommes.

Répartition des personnes occupées selon le niveau de diplôme ⁽¹⁾				
	CCN des commerces de gros		Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
	(1994-1996)	(2000-2002)	(2000-2002)	(2000-2002)
Niveau I - II	9,2 %	11,9 %	9,6 %	14,2 %
Niveau III (BTS, DUT ...)	13,3 %	19,7 %	16,2 %	14,0 %
Niveau IV (Bac ou équivalent)	18,0 %	19,4 %	17,4 %	16,4 %
Niveau V (CAP, BEP)	31,5 %	27,2 %	29,4 %	26,7 %
Niveau VI (aucun diplôme)	28,0 %	21,8 %	27,3 %	28,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Répartition des personnes occupées par niveau de diplôme selon la catégorie socioprofessionnelle			
	Niveau I II III	Niveau IV	Niveau V VI
Chefs d'entreprise indépendants	45 %	7 %	49 %
Cadres	62 %	16 %	22 %
Professions intermédiaires	35 %	25 %	41 %
Employés	23 %	26 %	51 %
Ouvriers	2 %	13 %	85 %
Ensemble des salariés	32 %	19 %	49 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Enquêtes 2000 à 2002. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Répartition des personnes occupées par niveau de diplôme selon l'âge			
	Niveau I II III	Niveau IV	Niveau V VI
Moins de 30 ans	42 %	28 %	30 %
30 à 49 ans	32 %	17 %	51 %
50 ans et plus	20 %	16 %	64 %
Ensemble des salariés	32 %	19 %	49 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Enquêtes 2000 à 2002. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Niveau de diplôme

Les salariés du secteur sont plus diplômés que ceux de l'ensemble du commerce interentreprises: la part des diplômés de niveau supérieur ou égal au bac y est plus importante (et elle a augmenté entre 1995 et 2001), et le pourcentage de non diplômés y est de 5,5 points inférieur.

La moitié des salariés de la CCN des commerces de gros relève des niveaux V et VI, et un petit tiers relève des niveaux I-II-III.

Lorsqu'on observe la répartition des personnes occupées par niveau de diplôme selon la CSP, le niveau de catégorie socioprofessionnelle croît avec le niveau de diplôme. Si l'on constate qu'un quart des professions intermédiaires ont le niveau bac, ils sont plus nombreux (41%) à relever du niveau V -VI.

51% des employés ont un niveau V-VI.

Les salariés les plus jeunes sont aussi les plus diplômés, ce qui paraît normal.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises** : commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A) + commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

(1) **Nomenclature des niveaux de diplôme** (plus haut diplôme obtenu)

Niveaux I et II : diplômes de niveau bac+3 ou plus (licence, maîtrise, doctorat, grande école, ...).

Niveau III : diplômes de niveau bac+2 (DEUG, DUT, BTS, formations sanitaires et sociales, ...).

Niveau IV : baccalauréat ou équivalent.

Niveau V : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau.

Niveau VI : aucun diplôme (autre que CEP, BEPC, brevet des collèges).

ns = non significatif.

RENOUVELLEMENT DE LA MAIN D'OEUVRE

Convention collective nationale des commerces de gros

Ancienneté dans l'entreprise				
	CCN des commerces de gros		Commerce interentreprises *	Ensemble tertiaire
	(1994-1996)	(2000-2002)	(2000-2002)	(2000-2002)
Moins de 1 an	14,8 %	16,2 %	15,3 %	17,8 %
1 à moins de 5 ans	34,0 %	32,0 %	31,3 %	31,0 %
5 à moins de 10 ans	22,2 %	17,8 %	17,9 %	16,7 %
10 ans et plus	29,0 %	34,0 %	35,5 %	34,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Ancienneté

La répartition des salariés selon l'ancienneté est assez proche de celle du commerce interentreprises. Plus d'un tiers des salariés du secteur ont plus de 10 ans d'ancienneté, et un autre tiers avec une ancienneté de 1 à 5 ans, ce qui est logique compte tenu de la forte croissance des effectifs salariés sur la période 1998-1999.

Au global, la moitié des effectifs salariés a entre un et dix ans d'ancienneté.

Ancienneté dans l'entreprise selon la catégorie socioprofessionnelle			
	Moins de 1 an	1 à moins de 10 ans	10 ans et plus
Chefs d'entreprise indépendants	8 %	48 %	43 %
Cadres	12 %	48 %	40 %
Professions intermédiaires	16 %	52 %	32 %
Employés	20 %	50 %	30 %
Ouvriers	20 %	48 %	32 %
Ensemble des salariés	16 %	50 %	34 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Enquêtes 2000 à 2002. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Ancienneté et catégorie socioprofessionnelle

40% des cadres ont plus de 10 ans d'ancienneté, tandis que 20% des employés et des ouvriers ont moins d'un an d'ancienneté.

Ancienneté dans l'entreprise selon l'âge			
	Moins de 1 an	1 à moins de 10 ans	10 ans et plus
Moins de 30 ans	38 %	61 %	0 %
30 à 49 ans	12 %	52 %	36 %
50 ans et plus	7 %	28 %	65 %
Ensemble des salariés	16 %	50 %	34 %

Source : INSEE Enquête Emploi réalisée au mois de mars de l'année n. Enquêtes 2000 à 2002. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales et hors intérim.

Ancienneté et âge

66% des effectifs ont une ancienneté inférieure à 10 ans. 34% ont une ancienneté de plus de 10 ans.

Taux de rotation dans les établissements en 2003 ⁽¹⁾			
	CCN des commerces de gros	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Taux d'entrée *	49,9 %	51,4 %	70,6 %
Taux de sortie	50,4 %	51,2 %	68,5 %
Taux de rotation ⁽¹⁾	50,1 %	51,3 %	69,6 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

* Les entrées comprennent les recrutements et les transferts entre établissements d'une même entreprise

Flux d'entrées / sorties

Le taux d'entrée (de sortie) est égal au nombre des entrées (sorties) de l'année rapporté aux effectifs totaux et multiplié par 100. Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par deux. C'est donc un indicateur de mobilité. Lorsqu'il est élevé, il traduit donc des flux d'entrées et de sorties de salariés importants.

Les entrées incluent les recrutements et les transferts entre établissements; les sorties désignent les démissions, licenciements, fins de CDD, départs en retraite et les transferts entre établissements.

On constate que le taux de rotation dans la CCN des commerces de gros est nettement au-dessous de celui de l'ensemble du tertiaire, ce qui représente un facteur de stabilité, concordant avec le taux d'emploi en CDI (95%). Le taux de rotation est de 50%. La valeur de ce ratio n'est pas absolue: elle comprend tous les contrats de courte durée et de remplacement qui comptent pour deux flux, une entrée et une sortie.

Structure des entrants et des sortants selon la catégorie socioprofessionnelle en 2003			
	Entrants dans les établissements	Sortants des établissements	Pour mémoire: structure des emplois
Cadres	16,4 %	17,6 %	21,9 %
Professions intermédiaires	32,3 %	33,1 %	33,3 %
Employés :	24,0 %	23,4 %	21,0 %
Employés de commerce	12,8 %	12,0 %	9,3 %
Autres employés	11,2 %	11,4 %	11,7 %
Ouvriers Qualifiés :	19,3 %	18,5 %	18,7 %
Chauffeurs	5,3 %	5,2 %	5,0 %
OQ de manutention, magasinage et transports	6,8 %	6,7 %	6,8 %
Autres OQ	7,1 %	6,5 %	6,9 %
Ouvriers non qualifiés	8,0 %	7,4 %	5,2 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les mobilités en fonction de la CSP

Comparer la répartition des entrants par CSP à celle des salariés permet d'analyser la mobilité en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les ouvriers non qualifiés ne représentent que 5,2% des effectifs salariés, mais 8% des entrants et 7,4% des sortants. Les flux sont donc importants parmi les ouvriers non qualifiés. Inversement, alors que 21,9% des salariés sont cadres, les cadres entrants ne constituent que 16,4% des entrées, et 17,6% des sorties. Les emplois de cadres sont donc plus stables.

Structure des entrants et des sortants selon l'âge en 2003			
	Entrants dans les établissements	Sortants de établissements	Pour mémoire: structure des emplois
Moins de 25 ans	22,5 %	19,3 %	10,1%
de 25 à 29 ans	16,1 %	15,5 %	13,2%
de 30 à 34 ans	15,8 %	15,8 %	16,7%
de 35 à 39 ans	13,7 %	14,1 %	16,5%
de 40 à 44 ans	10,9 %	11,2 %	14,1%
de 45 à 49 ans	8,4 %	8,8 %	11,4%
50 ans et plus	12,5 %	15,2 %	18,0%
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les mobilités en fonction de l'âge

Comparer la répartition des entrants par âge à celle des salariés permet d'analyser la mobilité en fonction de l'âge. Les moins de 30 ans sont plus représentés parmi les entrants et les sortants que parmi l'effectif salarié. A contrario, les tranches d'âge supérieures ont moins représentées dans les flux que dans les effectifs. Donc plus la tranche d'âge est élevée, moins les flux sont importants.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises**: commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

(1) **Taux de rotation de la main d'œuvre** = $\frac{E + S}{2 \cdot \text{EFF}} \cdot 100$, avec E = flux d'entrée, S = flux de sortie et EFF = effectifs salariés.

Indicateurs Flash

Convention collective nationale des commerces de gros

Évolution de l'effectif salarié

Avec 508 783 salariés, l'effectif salarié a augmenté de 17% sur 11 ans (1993 à 2004), soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4%.

Au total, depuis 1993, la CCN des commerces de gros a vu son effectif progresser de **67 527 emplois**.

Répartition régionale des effectifs salariés

Les régions **Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur** emploient plus de la moitié (54%) des effectifs salariés de la convention collective nationale des commerces de gros.

Le nombre moyen de salariés par établissement est de 10,6.

Typologie des entreprises

Le secteur de la convention collective nationale des commerces de gros, tout comme l'ensemble du commerce interentreprises, reste le domaine de **petites unités**: les structures de moins de 50 salariés regroupent 51,3% des effectifs salariés des entreprises, et 68,7% des effectifs des établissements.

Les contrats de travail

Les emplois du secteur sont globalement **stables et à temps complet**.

La part des salariés en CDI (95,5%) est légèrement supérieure dans le secteur de la CCN des commerces de gros à celle dans le commerce interentreprises.

Pyramide des âges

La pyramide des âges du secteur est assez **équilibrée** quant à l'âge : les tranches d'âge dominantes sont les 25 à 44 ans (60% de l'effectif salarié). 18% des salariés ont plus de 50 ans.

Les 50 ans et plus représentent un quart des cadres.

Plus l'entreprise est grande (en termes d'effectifs salariés), plus la part des moins de 25 ans et des 50 ans et plus diminue. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les 50 ans et plus représentent 20,9% des effectifs.

Mars 2006

//STATISTIQUES

//statistiques

Observatoire
du Commerce
Interentreprises

tissus, tapis et linge de maison

Portrait statistique de la convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison

sources : Unedic. Insee. Cereq

Portrait statistique

Convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison

Secteur défini par les codes NAF :

la statistique publique n'observe pas le périmètre de la convention collective mais celui du code NAF.

Aussi, les portraits de l'Observatoire fournissent des éléments statistiques sur un périmètre approché de la ccn, à partir des codes NAF répertoriés.

514A Commerce de gros de textiles

Sommaire

	Page
L'appareil économique	
Les effectifs salariés	2
Les établissements employeurs	2
Croissance des effectifs salariés	3
Répartition régionale des salariés et taille moyenne des établissements dans les régions	3
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises	4
Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements	4
Caractéristiques des emplois	
Catégories socioprofessionnelles	5
Temps partiel	5
Type d'emploi	6
Caractéristiques des personnes occupées	
Age	7
Sexe	7
Renouvellement de la main d'œuvre	
Ratios d'entrées / sorties	8

L'APPAREIL ECONOMIQUE

Convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison

Les effectifs salariés			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises *	Ensemble tertiaire
Nombre de salariés en 2004	9 930	1 047 455	10 999 939
Taux de croissance annuel moyen depuis 1993	-1,9 %	0,9 %	2,6 %

Source : UNEDIC. Statistiques France métropolitaine au 31 décembre, données provisoires. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

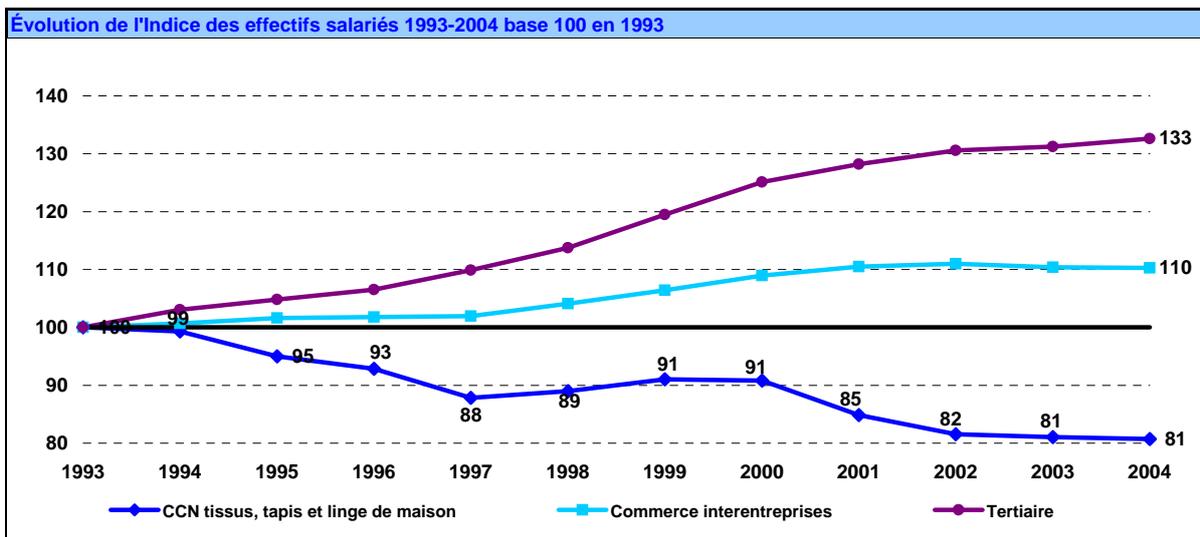
Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Les établissements employeurs			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Nombre d'établissements employeurs en 2004	1 442	97 060	1 200 986
Taille moyenne des établissements en 2004	6,9	10,8	9,2

Source : UNEDIC. Statistiques France métropolitaine au 31 décembre. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).



Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre. Données 2004 provisoires. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Évolution de l'effectif salarié

La convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison compte 9 930 salariés. De 1993 à 2004, l'effectif salarié a diminué de 19%, perdant 2 375 salariés.

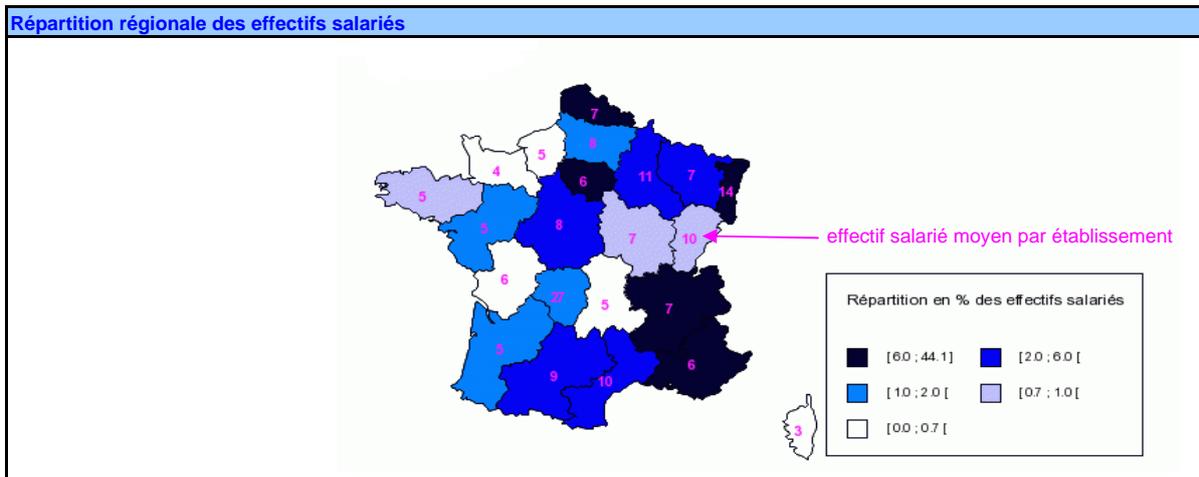
Les établissements comptent en moyenne 7 salariés, soit 4 de moins que les établissements de l'ensemble du commerce interentreprises.

Répartition régionale des effectifs salariés				
	CCN tissus, tapis et linge de maison		Commerce interentreprises	
	%	Cumul	%	Cumul
<i>Part des principales régions :</i>				
Ile-de-France	44,1 %	44,1 %	29,8 %	29,8 %
Rhône-Alpes	10,7 %	54,8 %	10,0 %	39,8 %
Nord-Pas-de-Calais	7,4 %	62,2 %	5,0 %	44,9 %
Alsace	6,9 %	69,1 %	3,6 %	48,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,0 %	75,1 %	7,3 %	55,8 %
Languedoc-Roussillon	3,7 %	78,9 %	3,3 %	59,0 %

Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre 2004. Emploi au lieu de travail. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).



Source : UNEDIC. Statistique France métropolitaine au 31 décembre 2004. Emploi au lieu de travail. Exploitation Céreq.

[Retour sommaire](#)

Champ : salariés assujettis au régime des ASSEDIC (sont exclus en particulier les non salariés et les salariés de la fonction publique).

Répartition régionale des effectifs salariés

Les salariés sont concentrés en Île-de-France. Cette région regroupe 44% des salariés du secteur, contre à peine 30% pour le commerce interentreprises dans son ensemble.

L'effectif moyen par établissement est de 6 salariés dans cette région, soit un de moins que la moyenne nationale.

En Alsace, l'effectif salarié moyen par établissement est le double de la moyenne nationale.

En Limousin, on observe l'effectif salarié moyen par établissement le plus élevé, bien loin de la moyenne nationale: 27 salariés. Cependant, cette région ne compte que 6 établissements.

Quelques précisions

L'**entreprise** est une unité économique, juridiquement autonome.

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des entreprises

	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
0 à 9 salariés	33,8 %	18,8 %	17,0 %
10 à 49 salariés	39,2 %	30,8 %	18,3 %
50 salariés et plus	27,0 %	50,4 %	64,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Répartition des effectifs salariés en fonction de la taille des établissements

	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
0 à 9 salariés	40,3 %	25,6 %	21,6 %
10 à 49 salariés	41,8 %	40,8 %	24,6 %
50 salariés et plus	17,9 %	33,6 %	53,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Typologie des entreprises

La répartition des salariés selon la taille des structures fait apparaître que le secteur se caractérise par des petites structures, tout comme l'effectif salarié moyen par établissement l'a montré.

Un tiers des salariés du secteur travaille dans des entreprises de moins de 10 salariés et près de 40% dans des entreprises de 10 à 49 salariés. Dans le commerce interentreprises, les proportions sont respectivement de 19% et 30%. 82% des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés, contre deux tiers dans le commerce interentreprises.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises**: commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS

Convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison

Quelques précisions

Les professions intermédiaires désignent l'encadrement de proximité. Cette catégorie regroupe les techniciens supérieurs, les agents de maîtrise, les secrétaires de direction, les technico-commerciaux non cadres. Les employés sont à des postes administratifs ou commerciaux; les ouvriers sont généralement affectés à des tâches de production, mais comprennent également les chauffeurs, les magasiniers et les manutentionnaires.

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises *	Ensemble tertiaire
Cadres	15,9 %	17,9 %	15,4 %
Professions intermédiaires	29,0 %	29,2 %	25,6 %
Employés :	33,7 %	21,6 %	40,6 %
Employés de commerce	20,8 %	9,8 %	7,6 %
Autres employés	12,9 %	11,8 %	33,0 %
Ouvriers Qualifiés :	12,0 %	23,3 %	12,0 %
Chauffeurs	2,3 %	7,2 %	4,2 %
OQ de manutention, magasinage et transports	4,0 %	7,4 %	2,2 %
Autres ouvriers qualifiés	5,7 %	8,7 %	5,6 %
Ouvriers non qualifiés	9,2 %	8,0 %	6,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les cadres, professions intermédiaires et ouvriers non qualifiés sont représentés dans des proportions similaires à celles du commerce interentreprises. C'est entre les employés et les ouvriers qualifiés qu'une différence s'observe: les employés sont plus nombreux, en particulier les employés de commerce, tandis que les ouvriers qualifiés sont deux fois moins nombreux.

Condition d'emploi			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Part des temps partiels	21,0 %	12,1 %	25,1 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les contrats de travail

Les temps partiels sont beaucoup plus utilisés que dans le commerce interentreprises (presque deux fois plus).

Type d'emploi			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Emplois ordinaires	99,1 %	98,7 %	96,7 %
Apprentis	0,6 %	0,9 %	1,1 %
Contrats de qualification, CIE...	0,2 %	0,2 %	1,4 %
Stagiaires	0,1 %	0,2 %	0,8 %
	Total	100,0 %	100,0 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Les contrats aidés, d'apprentissage, de qualification, CIE et autres sont peu nombreux, aussi bien dans le secteur de la convention collective du commerce de gros des tissus que dans le commerce interentreprises dans son ensemble.

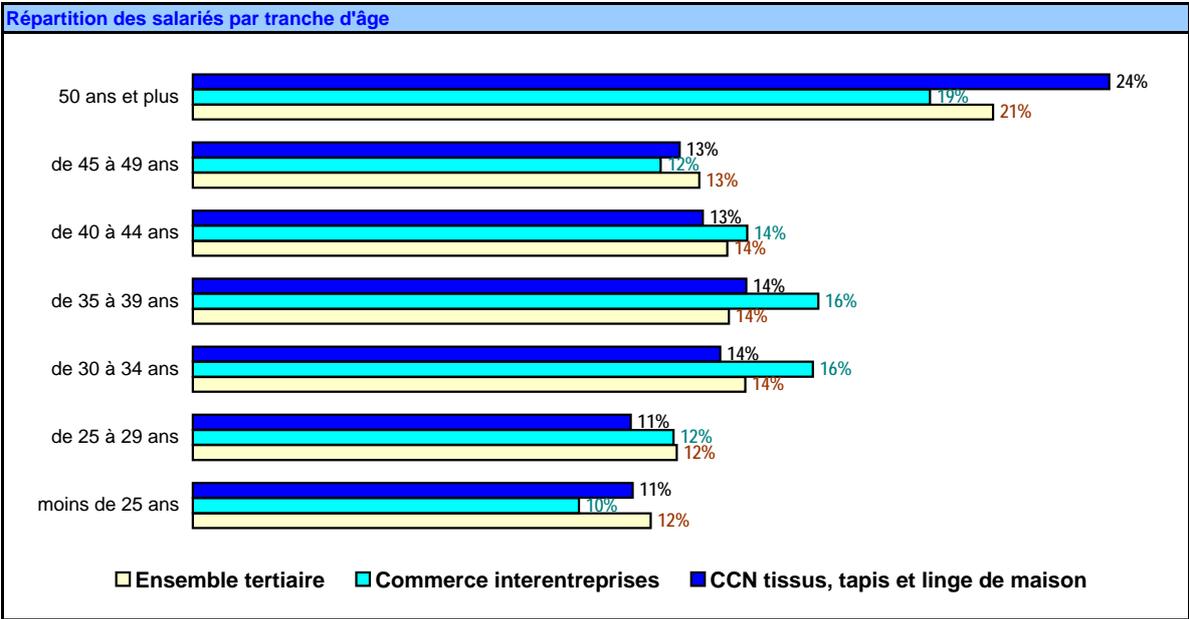
Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises**: commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES

Convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison



Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE [Retour sommaire](#)
 Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Près d'un quart des salariés a plus de 50 ans. La part des 30 à 39 ans est de 28% alors qu'elle est de 32% dans l'ensemble du commerce interentreprises.

Répartition des salariés par sexe

	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Hommes	45,9 %	67,6 %	47,3 %
Femmes	54,1 %	32,4 %	52,7 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE [Retour sommaire](#)
 Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

Hommes et femmes
 Le secteur se différencie par rapport au commerce interentreprises: plus de la moitié des salariés sont des femmes.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :
 * **champ du commerce interentreprises** : commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A) + commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

RENOUVELLEMENT DE LA MAIN D'OEUVRE

Convention collective nationale du commerce de gros des tissus, tapis et linge de maison

Taux de rotation dans les établissements en 2003 ⁽¹⁾			
	CCN tissus, tapis et linge de maison	Commerce interentreprises	Ensemble tertiaire
Taux d'entrée *	57,3 %	51,4 %	70,6 %
Taux de sortie	61,3 %	51,2 %	68,5 %
Taux de rotation ⁽¹⁾	59,3 %	51,3 %	69,6 %

Source : DADS. Exploitation des Déclarations Annuelles des Données Sociales des entreprises de 2003 - INSEE

[Retour sommaire](#)

Champ : postes non annexes (- salariés ayant travaillé au moins un mois (120 heures) ou ayant perçu une rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC)

* Les entrées comprennent les recrutements et les transferts entre établissements d'une même entreprise

Flux d'entrées / sorties

Le taux d'entrée (de sortie) est égal au nombre des entrées (sorties) de l'année rapporté aux effectifs totaux et multiplié par 100. Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par deux. C'est donc un indicateur de la mobilité des salariés.

Les entrées incluent les recrutements et les transferts entre établissements; les sorties désignent les démissions, licenciements, fins de CDD, départs en retraite et les transferts entre établissements.

Le taux de rotation est de 59,3%. La valeur de ce ratio n'est pas absolue: elle comprend tous les contrats de courte durée et de remplacement qui comptent pour deux flux: une entrée et une sortie.

Le taux de rotation du secteur est supérieur à celui de l'ensemble du commerce interentreprises. Les flux de main d'œuvre sont donc plus importants dans ce secteur.

Comme on pouvait s'y attendre étant donné la décroissance des effectifs salariés, le taux de sortie est supérieur au taux d'entrée dans la CCN des tissus.

Légendes relatives aux indicateurs sur l'appareil économique :

* **champ du commerce interentreprises:** commerce de gros et intermédiaires du commerce (NAF 51) + production de viandes de boucherie (NAF 151A)

+ commerce de gros d'équipement automobile (NAF 503A) + vente par automate (NAF 526H) - centrales d'achat (NAF 511P et 511U)

(1) Taux de rotation de la main d'œuvre = $\frac{[(E + S) / 2] / \text{EFF}}{\text{EFF}} * 100$, avec E = flux d'entrée, S = flux de sortie et EFF = effectifs salariés.

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2007.